



COMPTE FINANCIER & ANNEXE COMPTABLE DE L'EXERCICE 2021

**Compte financier arrêté par le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Montaigne
lors de sa séance du 04/03/2022**

Le Président

Lionel LARRÉ

L'Agent comptable

Fatima AMMAR-KHODJA

Table des matières

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	5
1.1. La structuration des différents services relatifs à la vie étudiante et de campus	5
1.2. La nouvelle offre de formation	5
1.3. Le centre de langues de l'Université Bordeaux Montaigne (CLBM)	6
1.4. L'institut universitaire technologie (IUT)	6
1.5. Le Centre de Formation des Apprentis	6
1.6. Les ressources humaines	7
1.7. Les finances	7
1.8. Les travaux	7
1.9. La réorganisation de l'agence comptable	9
1.10. La mise en place du contrôle hiérarchisé de la paye	9
2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES	12
2.1. Le cadre réglementaire	12
2.2. Les modalités de la gestion financière	12
2.3. Les référentiels budgétaire et comptable	13
2.4. Le régime fiscal	14
2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire	15
2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable	16
2.7. Les systèmes d'information financière et comptable	17
2.8. Les évaluations et les méthodes	18
2.9. Les corrections d'erreurs et/ou régularisations	23
3. LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALES ET LES EVOLUTIONS	24
3.1. Le compte de résultat	24
3.1.1. Les charges	25
3.1.2. Les produits	35

3.2.	Le bilan.....	45
3.2.1.	L'actif.....	46
3.2.1.1.	L'actif immobilisé	46
3.2.1.2.	Les amortissements & les dépréciations des immobilisations	48
3.2.1.3.	Les stocks	49
3.2.1.4.	Les créances	51
3.2.2.	Le passif	52
3.2.2.1.	Les capitaux propres.....	52
3.2.2.2.	Les provisions pour risques et charges	53
3.2.2.3.	Les dettes	55
4.	LES AGREGATS FINANCIERS	57
4.1.	Le compte de résultat.....	57
4.2.	La trésorerie.....	58
4.3.	La capacité d'autofinancement.....	61
4.4.	Le fonds de roulement	62
4.5.	Le montant des restes à payer au 31/12/2021	63
4.6.	Les différents ratios.....	67
5.	LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	68
6.	LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	68
7.	LES EFFECTIFS.....	69
8.	VISA DU COMPTE FINANCIER 2021.....	70

Préambule

Ce document est établi selon les préconisations du fascicule 1 de l'instruction comptable commune du 22/12/2016 référencée BOFIP-GCP-17-0003 mise à jour le 14/12/2020 : BOFIP-GCP-n° 20-0010.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1er janvier au 31 décembre 2021**.

L'annexe porte sur les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne qui comprennent les comptes de l'Université et les comptes de ses services à comptabilité distincte : le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et le Service Inter Universitaire de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU).

L'Université est dotée de trois ordonnateurs secondaires de droit, c'est-à-dire que la délégation de pouvoir en matière d'exécution budgétaire leur a été conférée par la loi. Ils disposent de l'ensemble des compétences liées aux dépenses et aux recettes. Ce sont :

- Le Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire - SIGDU - UB 920 ;
- L'Institut Universitaire de Technologie – IUT Bordeaux Montaigne - UB 904 ;
- L'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine – IJBA - UB 906.

Deux conventions définissent les partenariats mis en place avec les autres établissements de la place :

- La convention bilatérale avec l'Université de Bordeaux définissant le champ et les modalités de coopération et de collaboration entre les deux établissements, signée le 24/04/2015 ;
- La convention multilatérale entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux, arrêtant les modalités de fonctionnement, de gouvernance et de gestion des services inter-établissements, renouvelée le 10/09/2021 pour la période 2021-2026.

L'Université Bordeaux Montaigne est également partie prenante à hauteur de 10% du capital de la société de réalisation immobilière (SRIA), société par actions simplifiée au capital de 2.021.784 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 512 530 113 (délibération du 07/11/2014, approuvée par le Rectorat et la DRFIP en janvier 2015).

Cette société a en charge la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières menées dans le cadre du plan campus.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2021, l'Université Bordeaux Montaigne a connu différents évènements marquants :

1.1. La structuration des différents services relatifs à la vie étudiante et de campus

Afin d'obtenir une meilleure visibilité et un développement des différents services relatifs à la vie étudiante et de campus, la **Direction de la Vie d'Établissement et de Campus (DIVEC)** a été créée en septembre.

Elle a pour mission de contribuer à l'amélioration de la vie des étudiants-es et des personnels sur le campus de l'Université Bordeaux Montaigne, en créant une dynamique de projets et des collaborations transverses. Elle travaille en synergie avec les autres services de l'université, les institutions ou les organismes extérieurs dédiés à la vie d'établissement (partenaires territoriaux, CROUS...).

Elle est composée comme suit :

- **Un pôle handicap** accompagne les étudiants et les personnels de l'établissement en situation de handicap et contribue à la politique d'emploi des personnes en situation de handicap. Il veille à favoriser l'accessibilité aux services publics (bâimentaire, numérique, etc.) et offre une expertise et des conseils aux services et enseignants-chercheurs sur le handicap ;
- **Une cellule santé-social et lutte contre les discriminations** composée d'une infirmière et d'une assistante sociale ;
- **Un pôle accueil et vie étudiante** accueille et informe sur les services et dispositifs d'aides existants (financières, numériques, associatives, logement...). Il assure la gestion du dispositif aide sociale et coordonne celui en relation avec la recherche de logement. Il contribue au développement de la vie étudiante et associative, encourage la dynamisation de la vie sur le campus et accompagne les acteurs du campus dans la conception et la conduite de projets (campus, conditions de vie et bien être). Il coordonne la mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable. Enfin, il promeut et valorise l'engagement étudiant et le statut étudiant artiste et assure la gestion de ces dispositifs.

Le Service Universitaire de l'Action culturelle et Artistique (SUAC) a également été institué : y siègent des représentants-es des composantes de formations et des partenaires culturels métropolitains et régionaux.

1.2. La nouvelle offre de formation

Depuis la fin de l'année 2020, une équipe projet a été mise en place pour piloter l'élaboration de la Nouvelle Offre de Formation 2022-2026 de l'Université Bordeaux Montaigne. Pilotée par la Vice-présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), elle a fait l'objet d'un grand chantier associant de nombreux acteurs au sein de l'université dont l'objectif est de proposer une nouvelle offre de formation cohérente et humainement soutenable pour les équipes enseignantes et administratives, compatible avec les moyens dont disposent l'Université Bordeaux Montaigne et ses composantes.

L'offre de formation a été évaluée par le HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) suite aux différents dossiers déposés sur le premier semestre 2021. La notification de l'accréditation sera communiquée courant juin 2022.

Le projet d'offre de formation 2022-2026 a été validé par les conseils centraux de l'établissement à la fin du mois d'octobre 2021. Et la phase opérationnelle va débuter sur l'année 2022.

1.3. Le centre de langues de l'Université Bordeaux Montaigne (CLBM)

Le CLBM propose des cours du soir, des stages intensifs en langues ainsi que des certifications et tests internationaux de langues. Environ 4400 apprenants ont été inscrits en 2021.

2 certifications de langues : Les Certificats de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) et les Certificats de compétences en langues de l'Université Bordeaux Montaigne (CLUBM)

Des tests internationaux : TOEIC, TOEFL, HSK, TOCFL, TOPIK et le JLPT.

En 2021, l'organisation de deux stages intensifs en dehors de l'Université Bordeaux Montaigne pour des enseignements linguistiques à destination des personnels d'organismes publics a été réalisée. A cette occasion, des nouveaux circuits et process ont été mis en place avec l'agence comptable pour une meilleure identification des recettes du CLBM.

Afin d'améliorer le service rendu aux apprenants et d'optimiser la gestion des inscriptions, le CLBM a engagé un projet **de dématérialisation** et un autre de **paiement en ligne** de ses inscriptions. Leurs mises en place seront effectives pour la rentrée universitaire 2022-2023.

1.4. L'institut universitaire technologie (IUT)

L'IUT a fait évoluer son offre de formation dès la rentrée 2021/2022, en mettant en en place la réforme nationale, transformant ainsi ses DUT en **Bachelor Universitaire de Technologie – BUT**, qui diplôment en trois ans. Chaque unité d'enseignement est construite autour de ressources (connaissances et méthodes) et de situations d'apprentissages et d'évaluation (mises en situation professionnelles en lien avec la compétence visée).

1.5. Le Centre de Formation des Apprentis

Durant l'exercice 2021, l'activité du CFA, a été marquée par deux événements majeurs :

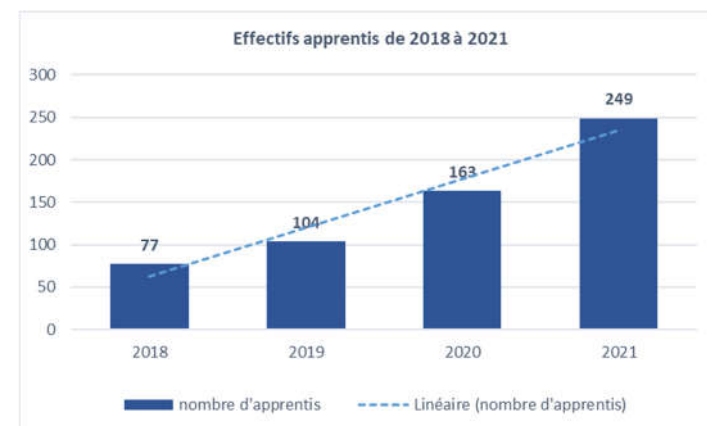
➔ **L'augmentation importante des effectifs des apprentis** à la rentrée 2020 et 2021 :

- 31/12/2021 : 249 apprentis + 57 % par rapport à 2020 ;
- 31/12/2020 : 163 apprentis + 53 % par rapport à 2019 ;
- 31/12/2019 : 104 apprentis.

➔ La mise en place progressive de la réforme de l'apprentissage avec une entrée en vigueur des décrets qualité au 01/01/2022.

En 2021, dans une démarche de qualité et de performance, le CFA s'est doté d'un outil de gestion intégré de l'apprentissage : **YPAREO**. Cette application permet d'assurer le développement et la gestion des processus de gestion du CFA :

- Pré-inscription / inscription administrative ;



- Mise en place des financements en lien avec les financeurs de l'apprentissage ;
- Gestion financière de la facturation des échéances ;
- Préparation de la constatation des recettes du CFA ;
- Suivi du paiement des factures, des règlements par les financeurs.

1.6. Les ressources humaines

Les **Lignes Directrices de Gestion** (LDG) « Mobilité » et « Avancements BIATSS » ont été réalisées en 2020-21 (dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique du 6/08/2019).

La **mise en place du forfait mobilité durable** instaurée par le décret 2020-541 du 9 mai 2020 : une aide financière est attribuée aux personnels utilisant le vélo et/ou le covoiturage pour effectuer leur trajet domicile-travail.

1.7. Les finances

Mise en place de l'application de paiement en ligne - **GUICHET** avec l'accompagnement de la DSIN.

En effet, depuis le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 les administrations devaient mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne à compter du 1^{er} juillet 2020. Ce nouvel outil de paiement en ligne, « GUICHET » (adaptation de l'application d'ESUP-PAY) a été opérationnel à l'Université Bordeaux Montaigne courant 2021. Il commence à se développer au sein de plusieurs composantes.

Objet de l'encaissement	Composante /Direction	Nbre opérations	Montant
Frais d'inscription DAEUA	FTLV	2	1 089,58
Frais inscription DU CIEPT	Scolarité	16	128 000,00
Frais d'inscription Galatasaray	UFR STC	92	21 750,00
Demande de remboursement indu mobilité ERASMUS	DRI	4	2 296,80
Trop-perçu sur la paie	DRH / Agence comptable	1	568,00
Remboursement bourse mobilité ORE	UFR Langues	1	400,00
Régularisation chèque impayé	Agence comptable	2	413,00
Frais inscription en bibliothèque universitaire	SCD	1	68,00
Total		119	154 585,38

1.8. Les travaux

L'**opération Campus** est la plus vaste opération de rénovation, de réhabilitation et restructuration du bâti que l'Université Bordeaux Montaigne ait engagée. Les travaux ont débuté en novembre 2020 et devraient s'achever en 2023. Ces travaux seront poursuivis par le réaménagement du campus et des espaces extérieurs de 2023 à 2024.

En janvier 2021, la rénovation des amphi 1 et 2 étant terminée, ils peuvent réouvrir.

La tranche 2 de l'opération campus a pu finalement débuter avec :

→ **Le bâtiment Flora Tristan**

- La démolition du bâtiment A2 et de la bibliothèque Henri Guillemin ;
- La reconstruction de deux nouveaux ensembles, dont la livraison est prévue en juillet 2022 :
 - **Une nouvelle bibliothèque** implantée dans les rez-de-chaussée des ailes A, B, C et sur toute la cour intérieure de ce carré de bâtiments. L'extension en façade du bâtiment Flora Tristan côté tramway sera également partie intégrante de cette prochaine bibliothèque qui regroupera les collections des actuelles bibliothèques de langues et civilisations et sciences des territoires et de la communication tout en offrant de nombreux services au plus près des publics.

- **Un nouveau bâtiment** de 3 étages qui hébergera les directions suivantes :
 - Agence comptable ;
 - Direction des affaires financières ;
 - Direction des ressources humaines.



Figure 2 - Bâtiment A2



Figure 1 - La bibliothèque Flora Tristan

→ **La BU Droit-Lettres**

Les travaux de La BU Droit-Lettres ont énormément avancé, l'extension de près de 1 500 m² trône désormais sur l'avant du bâtiment, et la rénovation des étages de la tour des magasins est bien avancée. Ces travaux ont nécessité le transfert de la grande majorité des documents conservés à la bibliothèque Lettres et Sciences humaines, entre novembre et décembre 2021. Cette opération était indispensable pour la poursuite des travaux dans le bâtiment. Au total près de 300 000 documents ont été déplacés par les services de la bibliothèque.

→ **La maison de l'Archéologie**

Depuis septembre, la Maison de l'archéologie est aussi en travaux, dans le cadre d'une opération campus isolée. Les travaux portent sur le remplacement des fenêtres, le chauffage et la mise en sécurité et accessibilité du bâtiment.

→ **La construction d'abris à vélos**

Afin d'encourager la mobilité douce, l'université a installé neuf abris à vélos à différents endroits du campus, cela représente environ une centaine de nouvelles places couvertes disponibles pour les usagers (personnels et étudiants). Ce dispositif a été accompagné d'une zone de covoiturage (aire de dépose, places de stationnement réservées). Ils ont été financés en partie par le programme ALVEOLE.



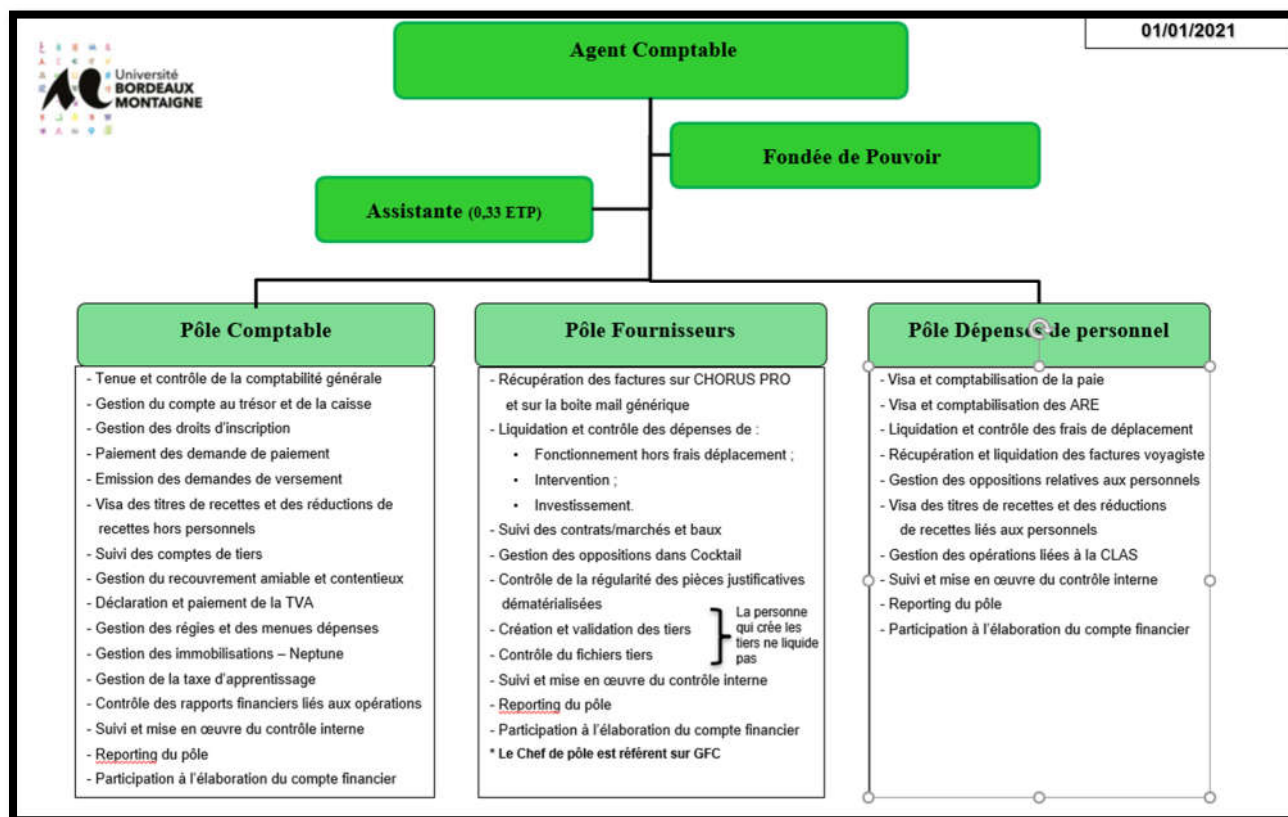
Figure 3 - La BU Droit-Lettres

1.9. La réorganisation de l'agence comptable

Avec l'arrivée du nouvel agent comptable, une nouvelle organisation a été réfléchi afin de **sécuriser les différents processus** relevant de l'agent comptable et **d'optimiser les moyens et la qualité du service rendu** aux partenaires internes de l'Agence comptable.

En redéfinissant les missions de chacun de manière cohérente, la nouvelle organisation permet de regrouper en un nombre limité de pôles (3) l'ensemble des missions confiées à l'agent comptable.

Ce nouveau schéma conduit à responsabiliser davantage les chefs de pôle et à élargir les missions de la fonction de fondé de pouvoir. Enfin, la création d'une fonction d'assistante va permettre de rationaliser toutes les tâches relevant de cette fonction qui, aujourd'hui, sont réalisées par plusieurs personnes au sein de l'Agence Comptable.



1.10. La mise en place du contrôle hiérarchisé de la paye

LA REGLEMENTATION

Conformément à l'article 42 du décret GBCP et afin d'adapter les contrôles aux risques et aux enjeux réels des dépenses, l'agent comptable a la possibilité de mettre en place un contrôle hiérarchisé de la dépense.

Aujourd'hui seul le processus de la paye peut bénéficier de cette modalité de contrôle ; en effet, COCKTAIL ne gérant pas la mise en œuvre du CHD, il n'est pas possible de l'étendre à toutes les dépenses de l'Université.

Ainsi les contrôles sont adaptés aux risques réels de la paye et permettent à **l'agent comptable de préserver sa responsabilité personnelle et pécuniaire**. La hiérarchisation des contrôles est une démarche :

- Destinée à **mieux respecter la réglementation** et le **bon emploi des fonds publics** en ciblant et donc en mieux contrôlant les dépenses à enjeu ;
- Ayant pour objet **d'améliorer l'efficacité des contrôles** et de **mieux maîtriser les risques** ;
- Permettant de valoriser **les bonnes pratiques des services ordonnateurs**. En effet, le CHD personnalise les contrôles en fonction de la qualité des pratiques et des procédures de l'ordonnateur et de ses services.

Les modalités du plan de contrôle sont les suivantes :

- **Contrôle exhaustif** pour les entrants, sortants, changements de paramètres généraux (ex : changement du taux de CSG) pour lesquels le contrôle porte sur les paramètres et non sur toutes les payes dont le montant varie en application des nouveaux paramètres ;
- **Contrôle aléatoire thématique** : les thèmes de contrôle sont arrêtés par l'agent comptable.

LE CHD A L'UNIVERSITE

L'agent comptable a décidé dès l'exercice 2021 de mettre en place un contrôle hiérarchisé de la paye. Un plan de contrôle a donc été soumis au Directeur Général des Finances Publiques, le 22/12/2020 et accepté par courrier le 18/01/2021.

Depuis la paye du mois de janvier 2021, le pôle dépenses de personnel effectue les contrôles de la paye selon le plan de contrôle validé dont voici les caractéristiques :

- Un visa exhaustif des entrants tous les mois a priori ;
- Un visa exhaustif des sortants tous les mois a priori ;
- Un visa de toutes les indemnités des BIATSS ;
- Un visa des congés de maladies ;
- Un contrôle exhaustif : des capitaux décès, des frais de changement de résidence, des indemnités de préavis de licenciement et des allocations chômage.
- Un visa thématique selon un calendrier prédéfini a posteriori :
 - NBI, SFT, jour de carence, date de fin de fonction, double saisie, heures complémentaires, remboursement transport, payes les plus élevées...

Tous les mois, le chef de pôle dépenses de personnel réalise **un compte-rendu** des contrôles effectués, mentionne leurs modalités et indique les anomalies constatées, le cas échéant. Les taux d'anomalies sont suivis mensuellement. **Si le taux d'anomalie annuelle dépasse les 10 %, l'agent comptable devra revenir au contrôle exhaustif de la paye.**

LE BILAN DE L'ANNEE 2021

Depuis la mise en œuvre du CHD, 15 605 informations de paye (Eléments variables de paye - EVP) ont été transmises par la Direction des ressources Humaines sur l'année 2021 ; 131 anomalies ont été relevées, soit 0,8 %.

Les sources éventuelles de problèmes, concernant aussi bien le visa exhaustif a priori que le visa thématique a posteriori, ont été diagnostiquées voire anticipées dans la mesure du possible en lien étroit avec le service ordonnateur, ce qui aboutit à un très faible taux d'anomalies et à un taux de rejet quasi nul. Plus précisément, 126 anomalies ont été répertoriées sur les 2 237 contrôles thématiques mensuels effectués. 4 anomalies seulement portant sur les contrôles thématiques ont été relevées sur 487 dossiers étudiés. A ce stade, aucun problème majeur n'a été identifié.

Echantillon	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nb paies	1742	1451	1479	1594	1744	1513	1408	1258	1240	1345	1614	1351	17739
Entrants		62	67	80	84	44	35	17	92	87	118	39	725
Anomalies entrants		8	7	3	4	4	4	1	5	4	4	3	47
pourcentage		12%	10%	3%	4%	9%	11%	5%	5%	4%	3%	7%	7%
Sortants		38	22	46	33	27	27	18	36	44	47	40	378
Anomalies sortants		4	0	1	1	2	4	4	1	4	2	0	23
Pourcentage		10%	0%	2%	3%	7%	14%	22%	2%	9%	4%	0%	7%
Indemnités BIATSS		49	32	32	39	41	21	11	34	47	99	131	536
Anomalies Indemnités BIATSS		3	3	2	2	1	2	1	3	4	5	3	29
Pourcentage		6%	9%	6%	5%	2%	9%	9%	8%	8%	5%	2%	6%
Congés maladie		53	53	52	59	61	42	24	41	54	90	69	598
Anomalies Congés maladie		5	3	8	6	1	1	0	1	1	1	0	27
Pourcentage		9%	5%	15%	10%	1%	2%	0%	2%	1%	1%	0%	4%
EVP		1832	1142	2001	1569	1132	1091	1109	1420	1391	2119	799	15605
Anomalie		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Pourcentage		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,00%
Thèmes	63	20	17	40	180	50	17	0	0	62	0	38	487
anomalies thèmes	0	0	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0	4
Pourcentage	0%	0%	0%	3%	0%	4%	6%	0%	0%	0%	0%	0%	1,13%

2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Le cadre réglementaire

L'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III devient l'Université Bordeaux Montaigne en 2014. C'est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Le régime financier est défini par le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'Education (articles R 719-52 à R 719-112).

L'Université figure dans la liste¹ des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. A ce titre, elle est soumise aux règles de la gestion budgétaire publique.

Elle bénéficie des responsabilités et compétences élargies depuis 2011 (Arrêté du 9 novembre 2010).

Les comptes de l'université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

2.2. Les modalités de la gestion financière

Le budget approuvé par le Conseil d'Administration se répartit en trois enveloppes dont les crédits sont limitatifs :

- L'enveloppe des dépenses de personnel ;
- L'enveloppe des dépenses de fonctionnement ;
- L'enveloppe des dépenses d'investissement.

Au sein de chaque enveloppe les crédits sont fongibles, les mouvements de crédits sont de la responsabilité de l'ordonnateur principal, le président.

Les mouvements d'une enveloppe vers une autre nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Une fois le budget approuvé par l'organe délibérant, il est exécuté et mis en œuvre par le Président en sa qualité d'ordonnateur principal de l'établissement.

Les dépenses sont ventilées par destinations et les recettes par origines selon le référentiel défini par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

S'agissant des emplois, le Conseil d'Administration arrête à l'occasion du vote du budget l'enveloppe des dépenses de personnel qui constitue le plafond de la masse salariale.

Budget	Date	Éléments
Budget Initial	11/12/2020	Prévision initiale
Budget rectificatif n°1	25/06/2021	Reprogrammation des CP sur les opérations pluriannuelles et ajustement de certaines recettes
Budget rectificatif n°2	10/12/2021	Déprogrammation de crédits pour reprogrammation au BI 2022

Tableau 1 - Calendrier budgétaire 2021

¹ Liste annexée à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 1^{er} juillet 2013

2.3. Les référentiels budgétaire et comptable

L'Université est soumise à différents textes :

- ☞ L'Université est soumise aux règles définies par le décret n° 2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'ensemble du Titre III ;
- ☞ Le régime financier est défini par le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche mis à jour par décret 2017-1896 du 29 décembre 2017 ;
- ☞ Le régime comptable est défini dans le recueil des normes comptables applicables aux établissements publics, adopté par arrêté du 1^{er} juillet 2015 modifié le 13 février 2020 ;
- ☞ Le règlement budgétaire est défini dans le recueil des règles budgétaires des organismes publics, adoptés par arrêté du 7 août 2015 et modifié le 2 août 2019 ;
- ☞ L'instruction comptable commune mise à jour le 14/12/2020 – BOFIP-GCP-20-0010 du 14/12/2020 ;
- ☞ Les dossiers de Prescriptions Générales (DPG) déclinant les principes de mise en œuvre des titres I et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en termes opérationnels ;
- ☞ L'instruction juridique commune du 12 mai 2021 – BOFIP-GCP-21-0038 du 25/05/2021.

Loi organique relative aux lois de finances (2002) - LOLF				
Décret GBCP (2012)				
Divers arrêtés (2015 - 2019)				
Recueil des règles budgétaires	Recueil des normes comptables	Cadre de référence contrôle interne	Dématérialisation	Tableaux budgétaires EPSCP
Listes des pièces justificatives en dépenses		Listes des pièces justificatives en recettes		
Circulaire relative au cadre budgétaire et comptable				
Instruction comptable commune et plan de comptes commun		Instruction juridique commune		

Tableau 2 - Liste des textes réglementaires

2.4. Le régime fiscal

L'Université est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour l'ensemble de ses opérations entrant dans le champ d'application de la TVA. Un prorata de TVA est mis en place pour les activités relevant du champ mixte, c'est-à-dire un bien ou un service utilisé en partie par les activités de l'enseignement et par les activités de recherche dans le cadre de la valorisation.

Le prorata de TVA provisoire est calculé par l'agent comptable au 31/12/2020, celui-ci est appliqué sur toutes les dépenses de l'année 2021, il était de **30 %** pour l'exercice 2021. Au 31/12/2021, le prorata définitif pour l'exercice 2021 doit être calculé.

Il se calcule à partir des titres de recettes pris en charge par l'Université au 31/12/2021, il s'obtient ainsi :

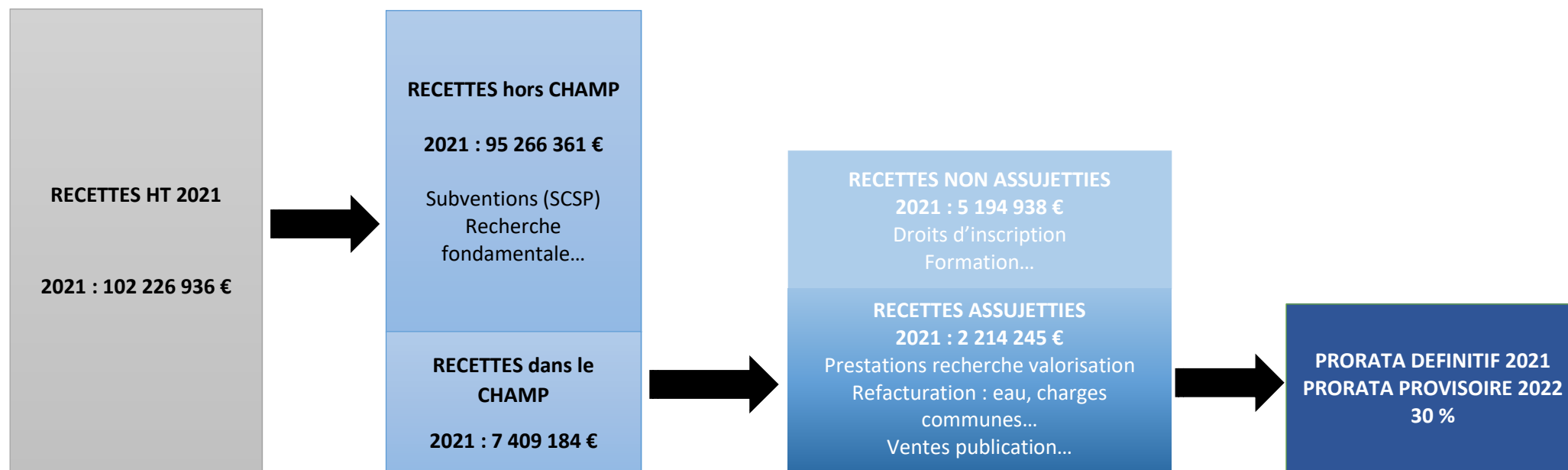


Tableau 3 - Calcul du prorata de TVA

Le prorata définitif étant identique à celui du prorata provisoire, soit **30 %** aucune régularisation n'est à effectuer sur les demandes de paiement de l'exercice 2021.

2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire

Afin de respecter les règles de la gestion budgétaire et comptable publique, certaines **règles de comptabilisation ont été revues** :

☞ LES DONNS

Les dons étaient suivis à l'avancement ; or, c'est une recette acquise dès le versement par le donateur. A compter de 2021, le versement des dons fait l'objet de l'émission d'un titre de recette définitif dès réception des fonds au compte 746.

☞ LA SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIQUE (SCSP)

Les crédits scientifiques accordés dans le cadre de la notification de la SCSP étaient titrés à l'avancement alors que ceux-ci sont acquis à l'Université dès leur versement. A compter de 2021, le titre de recette est émis en classe 7 dès la notification.

☞ LES RECETTES DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE

Pour les recettes liées à la formation ou aux contrats d'apprentissage, les titres de recettes étaient émis à la signature du contrat, sachant que la formation pouvait durer deux ans. Cette gestion, outre le fait qu'elle ne respecte pas la réglementation en vigueur, est très compliquée à suivre lors du recouvrement.

A compter de 2021, le titre de recette est émis au moment où le droit est acquis, c'est-à-dire soit au moment du terme du paiement de la formation soit au moment de la réalisation de la formation (le service fait), ceci est déterminé dans le contrat.

☞ LA RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE (RAFP)

Lorsque des fonctionnaires extérieurs à l'Université Bordeaux Montaigne réalisent une activité ponctuelle pour notre Université, les personnels doivent s'acquitter de la part salariale de la RAFP, s'ils sont redevables. Jusqu'en 2020, la part salariale de la RAFP était gérée en comptabilité budgétaire. Or l'Université ne fait que collecter les sommes dues par les agents pour les reverser à la caisse des dépôts et consignations. C'est donc une opération pour compte de tiers qui ne doit pas faire l'objet d'un titre de recette. Nous avons donc mis en place un suivi sur le compte 46761 et 4631.

Par ailleurs, **plusieurs actions d'information et/ou de formation** ont été réalisées par l'agence comptable :

☞ LES REGIES ET LES MENUES DEPENSES

Tous les actes de création et de nomination ont été revus et modifiés avec les régisseurs afin de les adapter aux situations actuelles.

Chaque régisseur a été rencontré afin de lui expliquer les règles, les responsabilités et les devoirs d'un régisseur ou d'un mandataire. Une procédure ainsi qu'un fichier pour comptabiliser leurs opérations leur ont été transmis. Ainsi, chaque régisseur peut tenir sa propre comptabilité et produire les pièces justificatives obligatoires qui lui incombent : une balance et un état des produits encaissés.

☞ LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

En lien avec la nouvelle procédure de comptabilisation des contrats d'apprentissage, une procédure a été élaborée en lien avec le directeur adjoint du CFA et de son équipe. Une présentation de cette procédure et des nouvelles règles a été effectuée aux équipes du CFA et de l'agence comptable.

☞ LES RENCONTRES

L'agence comptable a mis en place plusieurs rencontres avec différents partenaires ; ces échanges permettent d'aborder des thématiques d'actualité, des circuits ou process à moderniser, sécuriser ou simplifier mais également de répondre aux questions et préoccupations de nos collègues. Ces réunions généralement mensuelles s'organisent avec :

- La Direction des Affaires Financières ;
- La Direction de la Recherche ;
- Et plus récemment avec les UFR.

Des outils ont été mis en place afin **d'améliorer la qualité comptable** :

☞ LES RECETTES SUR LES COMPTES D'ATTENTES OU DES REGIES

Depuis 2021, au moins une fois par trimestre, le pôle comptable recense les opérations sur les comptes d'attente pour transmettre aux différents services les montants à titrer. Ainsi les recettes budgétaires sont constatées régulièrement alors qu'avant elles étaient constatées uniquement au 31/12.

☞ LES DROITS D'INSCRIPTIONS

Le montant des encaissements des droits d'inscription est transmis par l'agence comptable à la Direction des Affaires Financières. Afin de fiabiliser leur suivi, l'agence comptable a élaboré une requête BO (Business Object). Elle nous permet de suivre les encaissements par typologie (espèces, chèques, paiement en ligne et carte bleue), de relancer les impayés et d'émettre les titres de recettes. Cette année, nous avons émis un titre au mois d'octobre et un autre fin décembre. Cette requête doit être améliorée pour être plus automatique.

☞ LES FACTURES

Toutes les factures émises par l'ordonnateur étaient transmises à nos différents partenaires avant même que l'agence comptable ait pu les valider. Grâce à l'intervention de la DSIN, nous avons donc modifié la GED NUXEO (Gestion électronique des Documents) pour ajouter une étape de validation de l'agence comptable avant l'envoi de la facture au débiteur.

Ainsi cela permet de fiabiliser et de sécuriser les données de la facture avant l'émission du titre et l'envoi (tiers, montant et TVA).

2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable

L'agence comptable est dans une démarche de qualité comptable et pour cela a commencé à redéployer le contrôle interne au sein de la direction. Nous avons commencé à élaborer les organigrammes fonctionnels de chaque pôle ainsi que celui de la direction, ils seront finalisés sur 2022.

Un plan de procédures par processus a été établi et plusieurs procédures ont déjà été écrites pour accompagner nos collègues dans le changement de méthode comptable et réussir ainsi la montée en compétence de l'équipe :

- La déclaration de la TVA ;
- Le traitement du relevé bancaire ;
- Les recettes liées à un colloque ;

- La correction d'un titre de recette ;
- Les régies ;
- Les menues dépenses ;
- Les dons, les mécénats et les partenariats ;
- Les recettes du Centre de Formation ;
- La TVA – Imprimerie ;
- Les opérations pluriannuelles.

2.7. Les systèmes d'information financière et comptable

L'Université Bordeaux Montaigne utilise l'application COCKTAIL pour la comptabilisation des opérations financières et comptables et NEPTUNE pour le suivi des biens immobilisés.

☞ COCKTAIL

Ce système d'information est produit par l'association COCKTAIL et il reste encore des améliorations à apporter notamment :

- La production des états du compte financier : plusieurs états règlementaires ne sont pas produits par l'application et l'agent comptable doit les réaliser à partir de macro Excel ;
- La chaîne de la dépense : des anomalies existent entre le montant de l'EJ, du SF et de la DP, des problèmes d'arrondis sont présents ;
- Inexistence du contrôle hiérarchisé de la dépense ;
- La chaîne de la recette : impossibilité de changer un compte sur un titre de recette après la prise en charge, par exemple il est impossible de transférer un client vers le compte de client douteux ;
- Les modules n'ont pas de lien entre eux ;
- Les éditions : absence d'édition sur le recouvrement ;
- Absence des demandes de correction budgétaire et comptable ;
- L'objet de gestion demande de reversement n'existe pas en tant que tel, ce sont des réductions de recette ;
- L'historisation des exercices n'existe pas : nous ne pouvons pas éditer une liste des restes à payer au 31/12 courant exercice suivant.

Afin de pallier aux déficiences de l'outil, il est nécessaire d'obtenir des moyens humains suffisants et d'anticiper les temps de confection des états de situation.

☞ NEPTUNE

Cet outil a été acquis en 2018 par l'Université Bordeaux Montaigne auprès de la société QUASAR et déployé en 2019. Il est à noter que la reprise des financements a dû être revue au moment des opérations de clôture.

Après plusieurs échanges tout au long de l'année 2021 avec la DSI de l'Université de Bordeaux et de l'éditeur QUASAR, nous avons enfin pu fiabiliser la reprise qui avait été effectuée dans NEPTUNE en 2019. **Aujourd'hui les fiches d'inventaire comptabilisées dans NEPTUNE correspondent exactement aux écritures comptables figurant sur les comptes de classe 2 et 1 de COCKTAIL.**

Cependant, lors des opérations d'inventaire, **il a été impossible d'obtenir des états fiables** nous permettant de comptabiliser les dotations aux amortissements et la quote-part reprise au résultat des financements. Il a fallu que le pôle comptable effectue un travail très important de contrôle de cohérence entre l'état extrait de NEPTUNE et les données dans NEPTUNE. En effet, les extractions sont erronées. Ces anomalies ont demandé plusieurs jours de travail de recensement non prévus dans le calendrier de clôture.

2.8. Les évaluations et les méthodes

👉 LES BIENS IMMOBILIERS

Le patrimoine immobilier reçu en dotation a été comptabilisé en 2010 en valeur vénale conformément aux évaluations notifiées les 23/03/2010 et 20/12/2010. Il a fait l'objet d'une évaluation complémentaire en 2017 pour les biens mis à disposition du SIGDU : forages et château d'eau qui avaient été omis lors de l'évaluation initiale.

La comptabilisation par composante a été adoptée par délibération du Conseil d'administration du 07/06/2011. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019, pour les seuls biens activés à compter du 01/01/2019 (CA du 22/02/2019).

Les amortissements pratiqués en 2019 sur les bâtiments ainsi que sur les aménagements et agencements de terrains sont donc calculés sur la base des durées figurant dans le tableau ci-dessous :

Biens IMMOBILIER mis en service à compter du 01/01/2019		
213156 213556 214157 214557 2138	2nd œuvre (plâtrerie, revêtement sol, peinture, agencement, menuiserie intérieure) et installations techniques (y compris ascenseur) dont études	15 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Couverture - étanchéité dont études	20 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Facades, menuiseries extérieures, serrurerie dont études	30 ans
213156 213556 214157 214557 2138	tout ce qui concerne la structure : VRD (voiries, réseaux divers, aménagements paysagers), Gros œuvre, démolitions, désamiantage -forages dont études	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : aménagés/bâtis (VRD)	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans

Biens IMMOBILIER mis en service avant le 01/01/2019		
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	10 ans
213156 213556 214157 214557	Fondations, constructions de sous-sol, structure, enveloppe extérieure, construction spéciale et démolition, aménagement du site	40 ans
213156 213556 214157 214558	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	25 ans
213156 213556 214157 214559	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	15 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans
2138	Château d'eau	40 ans
2138	Forages	40 ans

Un inventaire physique a été réalisé en novembre 2011 par un prestataire extérieur privé. Si la réconciliation n'a pu être réalisée de manière exhaustive avec l'inventaire comptable, des travaux de rapprochement physico comptable des biens informatiques de l'université sont régulièrement opérés et permettent de proposer soit au Président soit au Conseil d'administration la sortie de matériels.

Tous les biens antérieurs et courants sont intégrés dans le logiciel NEPTUNE. Ils sont amortis sur la base des durées adoptées par délibérations du Conseil d'Administration du 17/12/2004, 19/06/2009, 26/03/2010, 21/12/2012, et 10/01/2014, 12/03/2015, 10/07/2015, 27/11/2015 et 25/11/2016 22/09/2017 et 22/02/2019 (tableau ci-dessous). L'amortissement est linéaire, calculé au prorata temporis.

Biens MATERIEL & MOBILIER mis en service avant le 01/01/2019		
2012	Frais de premier établissement	5 ans
203	Frais de recherche et de développement	5 ans
20531 2058	Logiciels (valeur >800 et durée > 1 an),acquis ou sous-traités Autres concessions et droits similaires, brevets, licences...	de 2009 à 2013 : 3 ans depuis 2014 : 7 ans
206	Droit au bail	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
215147	Installations techniques complexes/ Installations complexes spécialisées sur sol d'autrui acquises	10 ans
21547	Matériel acquis	avant et depuis 2009 : 10 ans depuis 2017 : seuil de 500€ HT
21557	Outillage acquis	avant et depuis 2009 : 5 ans depuis 2015 : seuil de 800€ HT
21557	Outillages spécialisés (Ex tracteur, tondeuse autoportée, chargeuse pelleuse...)	depuis 2014 : 10 ans
21567	Matériel d'enseignement/ matériel d'enseignement acquis (mise en place du seuil de 500€ HT à compter du 01/01/2017)	depuis 2014 : 5 ans depuis 2017 : seuil de 500€ HT
21577	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis	avant 2009 : 10 ans depuis 2009 : 5 ans
21827	Matériel de transport acquis	avant 2009 : 5 ans depuis 2009 : 7 ans
218317	Matériel de bureau acquis	avant 2009 : 10 ans depuis 2009 : 5 ans
21847	Mobilier acquis	avant et après 2009 : 10 ans depuis 07/07/2015 : y compris les chaises
2186	Emballages récupérables	3 ans
218327	Matériel informatique acquis	avant 2009 : 3 ans depuis 2017 : 5 ans depuis 2009 : 5 ans
218327	PC + écrans informatiques	depuis 2014 : rajout écrans < 800€HT OU > 800€HT
218327	PORTABLES + IPAD	de 2009 à 2013 : 4 ans depuis 2014 : 5 ans + rajout IPAD
218327	SERVEURS	depuis 2010 : 5 ans
218327	PERIPHERIQUES >800 € HT (écrans imputés sur 218771 quel que soit le montant à compter du 01/01/2013)	depuis 2010 : 5 ans
218327	EQUIPEMENT RESEAU >800 € HT	depuis 2010 : 5 ans
21887	Matériel divers (dont Vidéoprojecteurs et tableau blancs interactifs à compter 01/01/2013, téléphones, caméras numériques >500€ HT mais aussi les matériels divers	avant 2009 : 10 ans de 2009 à 2014 : 6 ans

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement reçues, annuelles ou pluriannuelles, sont rattachées à l'exercice lorsque **le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable**. L'acquisition de ce droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire. La reconnaissance de ce droit par l'organisme financeur est formalisée par un acte attributif.

Les subventions d'équipement finançant les biens mobiliers ou des travaux immobiliers réceptionnés au 31/12, font l'objet d'un titre de recette émis avant le 31/12 calendaire conformément aux règles de la comptabilité budgétaire. Les subventions d'équipement finançant des travaux immobiliers en cours font l'objet d'une écriture de produit à recevoir sur la période d'inventaire.

LES STOCKS

L'Université Bordeaux Montaigne gère deux maisons d'édition et à ce titre doit tenir une comptabilité des stocks pour les ouvrages produits. Pour comptabiliser chaque stock au 31/12, les étapes suivantes sont réalisées :

- Etape 1 ⇒ Calcul du coût de production annuel : recensement des coûts de main d'œuvre direct et de préparation de copie, des frais d'impression et de transport ;
- Etape 2 ⇒ Recensement du nombre de pages produites sur l'année ;
- Etape 3 ⇒ Calcul du coût de revient à la page = Coût de production annuel / Nombre de page produites sur l'année ;
- Etape 4 ⇒ Valorisation de chaque ouvrage, insertion dans le logiciel du coût de production à la page ;
- Etape 3 ⇒ Réalisation de l'inventaire physique des ouvrages par les équipes de PUB et d'AUSONIUS ;
- Etape 4 ⇒ Valorisation des stocks : Nombre d'ouvrages X coût de production du livre.

Par ailleurs, les ouvrages peuvent donner lieu à comptabilisation d'une provision pour dépréciation, celle-ci se calcule sur la base de deux méthodes :

- **La méthode A**, provision pour risque de mévente : calcule une quantité à provisionner en fonction d'une cadence moyenne de vente selon l'ancienneté de l'ouvrage. Tous les livres sont provisionnés à l'exception de ceux qui soit ont :
 - Fait l'objet d'une réimpression ;
 - Un taux de rotation (de vente) supérieur à la moyenne qu'on peut escompter ;
 - Moins d'un an d'existence.

Cadence moyenne des ventes des ouvrages à la fin de	Catégories d'ouvrages		
	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie
Première année	80%	70%	30%
Deuxième année	100%	90%	50%
Troisième année	100%	100%	70%
Quatrième année	100%	100%	80%
Cinquième année	100%	100%	90%
Sixième année	100%	100%	100%

Tableau 4 - Cadence de vente

- **La méthode B** complète la méthode A et reprend les livres réimprimés plus ceux dont les ventes n'ont pas dépassé 30 % du stock existant à l'ouverture du même exercice et non compté en méthode A1. Seuls les ouvrages édités sont concernés. La provision sera calculée ainsi :

Montant des ventes en %	Montant de la provision
< 5 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 100 % du stock
5 % et < 10%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 80 % du stock
10 % et < 20%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 70 % du stock provisionné
20 % et < 30 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 50 % du stock provisionné

Tableau 5 - Taux de la provision

👉 LE RATTACHEMENT DES CHARGES A L'EXERCICE

Le rattachement des charges à l'exercice 2021 permet à l'Université d'obtenir une qualité et une sincérité des comptes conforme à la réglementation en vigueur. Ces opérations concernent :

➡ Les charges à payer

- **Les services faits certifiés sur commandes de biens et services** et non payés au 31/12 sont comptabilisés au compte 4081 au fil de l'eau dans l'applicatif GFC DEPENSES ;
- **Les charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sur commandes de biens, services ou autres** : ce sont les services faits constatés mais non certifiés dans l'outil au 31/12 et les dépenses sans engagement juridique ;
- **Les passifs sociaux** : un recensement des charges à rattacher à l'exercice est effectué par la Direction des ressources Humaines puis elles sont comptabilisées en CAPAC.

➡ Les charges constatées d'avance

Elles font l'objet périodiquement d'une demande de comptabilisation réalisée par le pôle fournisseur.

👉 LE RATTACHEMENT DES PRODUITS A L'EXERCICE

Plusieurs méthodes sont réalisées suivant la typologie du produit :

➡ La formation continue

Nouvelle procédure : A compter de 2021, le titre de recette est émis dès que le droit est acquis c'est-à-dire soit au moment de l'échéance ou soit au moment de la réalisation de la prestation de la formation. Pour effectuer le rattachement à l'exercice, nous allons analyser chaque contrat de formation et calculer le montant de la prestation réalisée au 31/12, puis le comparer au titre émis. Selon le cas, il est comptabilisé un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance.

Ancienne procédure : Pour les titres de recette émis avant 2021 au moment de la signature du contrat pour la totalité de la prestation à la fin de l'année, un produit constaté d'avance est donc comptabilisé par une demande de comptabilisation.

➡ **Les conventions de recherche, conventions de mobilité, conventions pédagogiques, d'aide à la publication, programmes pluriannuels d'investissement**

Ces opérations sont suivies à l'avancement :

- Les avances de trésorerie allouées par le financeur pour ces projets sont comptabilisées par un titre d'avance ;
- La comptabilisation du droit n'est autorisée que lorsque celui-ci est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable : l'acquisition de la majorité des subventions accordées à l'établissement est conditionnée à la réalisation effective des dépenses qui doivent être justifiées au financeur. L'octroi du droit correspond donc à l'exécution des dépenses effectivement financées.

À la clôture de l'exercice, au vu des conditions fixées dans les actes attributifs de subventions, un recensement des droits acquis au titre de celui-ci doit donc être effectué de manière à rattacher les produits correspondants.

Si ce recensement intervient avant le 31/12 et si la convention a fait l'objet d'une justification au financeur et de la production du bilan, l'objet de gestion est un titre de recette sinon l'objet de gestion est une demande de comptabilisation.

➡ **Les autres produits**

Si le titre n'a pas pu être émis au 31/12, une écriture de produits à recevoir doit être saisie pour chaque compte de classe 7 concerné par le biais d'une demande de comptabilisation saisie en N.

A contrario, en fin d'exercice N, si certains produits constatés sont identifiés comme imputables à l'exercice suivant, un produit constaté d'avance sera comptabilisé.

LES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes, calculée en fonction de la situation du recouvrement et des perspectives de celui-ci. Par ailleurs, le taux de dépréciation est déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque créance et est modulé en fonction de la situation du recouvrement.

LES PROVISIONS ET LES DEPRECIATIONS

À la fin de l'année une revue des provisions a été organisée avec les directions concernées. Elle donne lieu au recensement et à l'analyse de l'ensemble des dossiers qui sont susceptibles de devoir faire l'objet d'une provision ou d'une reprise.

Une provision est constituée dès lors qu'une dépense est probable ou certaine, mais que l'échéance et/ou le montant ne sont pas précisément connus à la date de clôture des comptes.

2.9. Les corrections d'erreurs et/ou régularisations

Pour l'établissement, les corrections proviennent essentiellement d'annulations de titres de recettes concernant les droits d'inscriptions de 2020. En effet, plusieurs sommes encaissées pour la formation ont été incluses dans le montant du titre de fin d'année des droits d'inscriptions. En 2021, ceci ne peut plus se reproduire car les régies sont suivies sur un compte spécifique et les droits sont rapprochés avec les inscriptions figurant dans APOGEE.

Pour le CFA, la correction provient d'un titre émis en doublon concernant la taxe d'apprentissage pour 6 000 € et un titre émis sur le mauvais tiers pour 4 763 €.

Pour le SIGDU, la somme de 2 154.25 € est l'annulation de 3 titres de recettes émis sur un tiers erroné.

Plusieurs écritures ont été comptabilisées sur le compte de report à nouveau :

Nature de l'opération	Etablissement	CFA	SIGDU	UBM
Régularisation compte de charges à payer - Annulation service fait exercice antérieur	-16,74			-16,74
Annulation demande de paiement sur exercices antérieurs	1 500,00			1 500,00
Rectification - Opération pour compte de tiers comptabilisé budgétaire	0,00			0,00
Réduction de titres de recettes exercices antérieurs	-66 907,57	-10 763,00	-2 154,25	-79 824,82
Impact sur le fonds de roulement	-65 424,31	-10 763,00	-2 154,25	-78 341,56

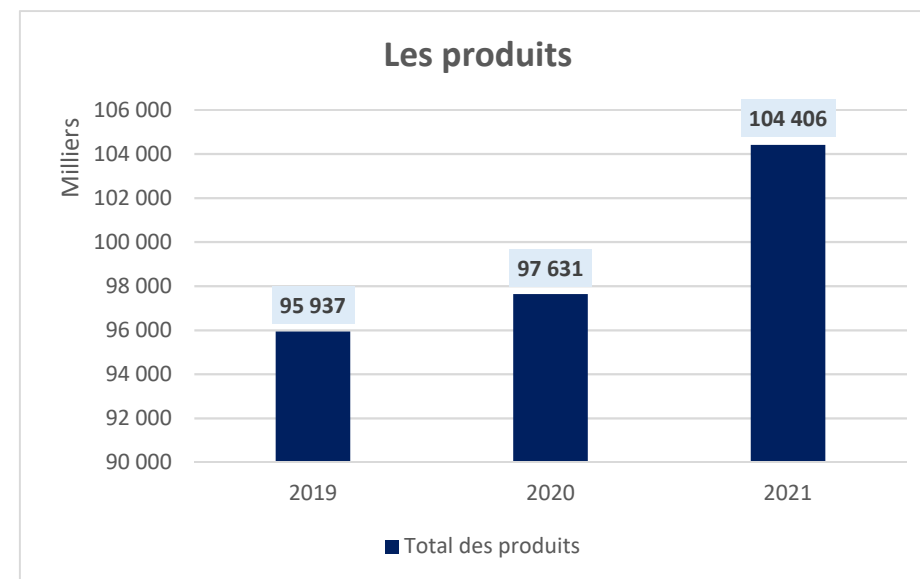
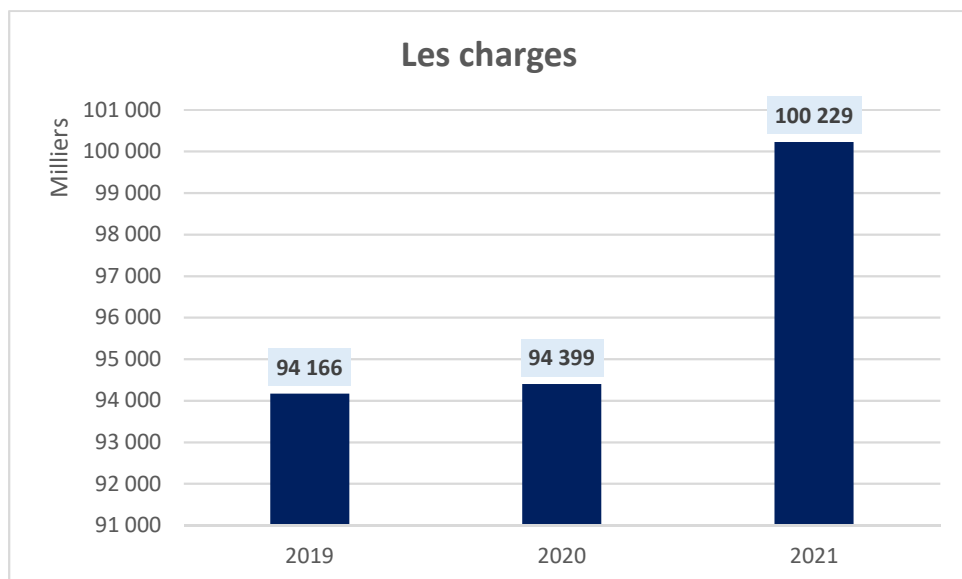
Tableau 6 - Corrections sur le compte 110

Ces rectifications ont un impact sur le fonds de roulement ; elles le diminuent à hauteur de 78 341.56 €.

3. LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALES ET LES EVOLUTIONS

3.1. Le compte de résultat

Le compte de résultat comptabilise les demandes de paiement donc la consommation des crédits de paiement et les opérations d'inventaire comme les charges à payer, les charges à payer à comptabiliser liées aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de personnels, les dotations aux amortissements et aux provisions, les charges constatées d'avances, les reprises de provisions, les produits à recevoir, les produits constatés d'avances...



Le résultat de l'Université Bordeaux Montaigne s'élève à **4 174 403.82 €** et il se décompose ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Recettes	101 416 790	748 241	2 238 657	104 403 689
Dépenses	97 442 809	828 519	1 957 957	100 229 285
Résultat de l'exercice	3 973 981	-80 278	280 701	4 174 404

Tableau 7 - Comptes de résultat par entité

Ce résultat est essentiellement un résultat d'exploitation dont voici le détail :

CHARGES	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	Var. 21/20	PRODUITS	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	Var. 21/20
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Achats	1 241 454	1 368 690	1 358 646	-9,30%	Produits sans contrepartie directe				
Sous-traitance et service extérieurs	3 279 986	2 249 763	2 570 487	45,79%	Subventions pour charges de service public	85 874 330	82 925 047	79 790 401	3,56%
Autres services extérieurs	4 370 763	3 216 472	4 631 660	35,89%	Subventions de fonctionnement Etat	3 057 361	3 806 254	3 801 127	-19,68%
Charges de personnel	45 971 067	45 652 932	45 591 012	0,70%	Dons et legs	85 370	76 150	93 269	12,11%
Charges sociales	31 493 287	31 529 675	31 477 997	-0,12%	Produits de la fiscalité affectée	1 045 546	1 112 763	1 513 028	-6,04%
Autres charges de personnel	303 003	174 398	241 068	73,74%	Produits avec contrepartie directe				
Autres charges de fonctionnement	2 784 635	3 137 616	3 241 532	-11,25%	Vente de biens ou prestations de services	8 179 650	7 489 839	7 588 191	9,21%
Dotations aux amort. & provisions	7 024 358	4 283 612	4 297 429	63,98%	Produits des cessions d'éléments d'actif	0	2 827	2 942	-100,00%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	96 468 551	91 613 158	93 409 830	5,30%	Autres produits de gestion	487 979	98 168	277 366	397,09%
CHARGES D'INTERVENTION					Production stockée et immobilisée				
Transferts aux ménages	468 189	456 456	254 284	2,57%	Reprise sur amort. & provisions	2 694 725	467 993	593 219	475,80%
Transferts aux autres collectivités	3 292 480	2 327 801	501 750	41,44%	Reprise du financement	2 837 116	2 051 821	2 486 840	38,27%
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	3 760 669	2 784 257	756 034	35,07%	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	104 403 685	97 628 870	95 935 313	6,94%
CHARGES FINANCIÈRES					PRODUITS FINANCIERS				
Pertes de change	65	1 789	45	-96,37%	Gains de change	4	26	0	-82,83%
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	65	1 789	45	-96,37%	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4	26	0	-82,83%
TOTAL CHARGES	100 229 285	94 399 204	94 165 910	6,18%	TOTAL PRODUITS	104 403 689	97 628 895	95 935 313	6,94%
Résultat de l'activité (bénéfice)	4 174 404	3 229 691	1 769 403	29,25%	Résultat de l'activité (perte)		0	0	
TOTAL GENERAL	104 403 689	97 628 895	95 935 313		TOTAL GENERAL	104 403 689	97 628 895	95 935 313	

Tableau 8- Compte de résultat détaillé

Les dépenses du compte de résultat s'établissent à **100 229 285 €**, elles ont augmenté **+ 6.18%** par rapport à 2020. Les recettes s'élèvent à **104 403 689 €** pour 2021, elles progressent de **+ 6.94%** par rapport à l'année dernière.

L'analyse qui suit permettra d'expliquer ces variations.

3.1.1. Les charges

L'augmentation des charges 2021 par rapport à l'année 2020 est de **6.18 %** au niveau de l'Université. En revanche, lorsque nous analysons chaque poste de dépenses nous pouvons constater une évolution disparate sur ces postes.

LES CHARGES PAR STRUCTURE

CHARGES	EXERCICE 2021				EXERCICE 2020			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
CHARGES DE FONCTIONNEMENT								
Achats	843 813	182 830	214 811	1 241 454	1 214 248	151 549	2 893	1 368 690
Sous-traitance et service extérieurs	2 999 827	269 905	10 254	3 279 986	2 028 569	220 834	360	2 249 763
Autres services extérieurs	3 809 460	519 452	41 852	4 370 763	2 634 401	580 218	1 853	3 216 472
Charges de personnel	45 380 872	308 454	281 741	45 971 067	45 100 899	343 684	208 348	45 652 932
Charges sociales	31 108 008	182 387	202 891	31 493 287	31 195 957	190 603	143 115	31 529 675
Autres charges de personnel	301 215	182	1 606	303 003	173 943	182	273	174 398
Autres charges de fonctionnement	2 366 367	387 174	31 094	2 784 635	2 737 408	366 774	33 435	3 137 616
Dotations aux amort. & provisions	6 882 062	107 574	34 721	7 024 358	4 165 322	88 832	29 459	4 283 612
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	93 691 624	1 957 957	818 970	96 468 551	89 250 747	1 942 676	419 736	91 613 158
CHARGES D'INTERVENTION								
Transferts aux ménages	458 640	0	9 549	468 189	447 182	0	9 274	456 456
Transferts aux autres collectivités	3 292 480	0	0	3 292 480	2 327 801	0	0	2 327 801
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	3 751 120	0	9 549	3 760 669	2 774 983	0	9 274	2 784 257
CHARGES FINANCIÈRES								
Pertes de change	65	0	0	65	1 789	0	0	1 789
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	65	0	0	65	1 789	0	0	1 789
TOTAL CHARGES	97 442 809	1 957 957	828 519	100 229 285	92 027 518	1 942 676	429 010	94 399 204

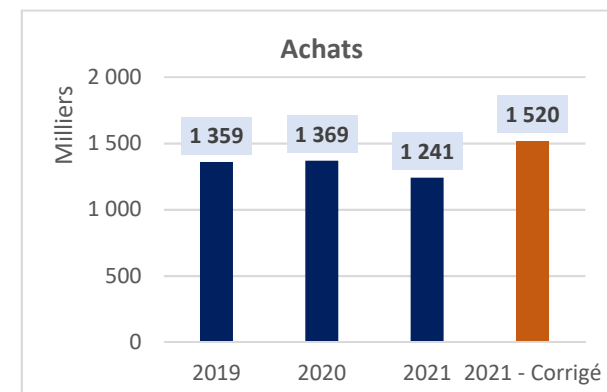
Tableau 9 - Compte de résultat par entité

LES ACHATS

Les Fluides : les dépenses d'électricité et de carburant augmentent de plus de 30 %, ceci s'explique par la reprise de l'activité et donc au retour sur site du personnel et des étudiants. La consommation d'eau affiche également une hausse de + 5 274 m³, soit plus de deux fois la consommation de 2020.

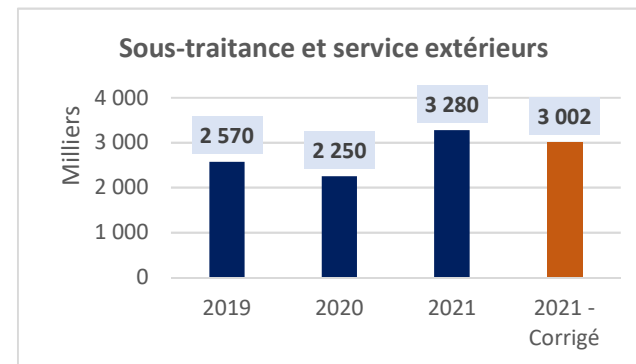
La facture de gaz payée à la SRIA a fait l'objet d'une mauvaise imputation, elle a été comptabilisée en service extérieur. Après retraitement de cette facture, une hausse globale des fluides est constatée de plus de 28%.

➔ **Les achats de fournitures et matériels d'enseignement** : après une hausse de + 25% en 2020 par rapport à 2019, les dépenses semblent se stabiliser avec une baisse de 4.47 % en 2021.



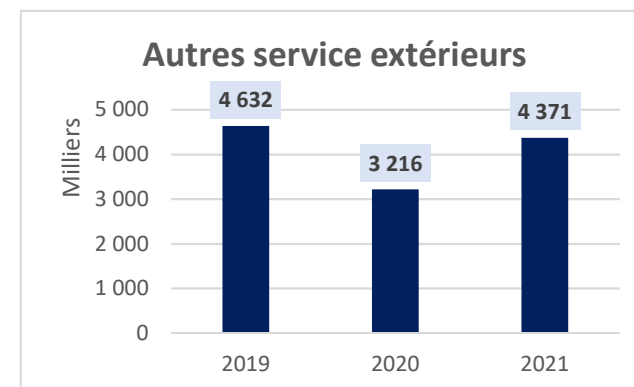
LES SERVICES EXTERIEURS

- ➔ **Les dépenses de maintenance** sont en augmentation de + 33% compte tenu de la réalisation de divers travaux.
- ➔ **Les achats de documentation**, contrairement à la baisse constatée en 2020, une progression de 13,5 % est constatée cette année, elle s'explique par le développement des achats numériques pour faire face à la conjoncture actuelle et il a un volet documentaire important dans l'un des projets déposés au dialogue stratégique de gestion en 2020 et exécuté en 2021.
- ➔ **Les frais de colloques ou séminaires**, ce compte retrace **les frais liés à des colloques** organisés ou co-organisés par l'université. Après une baisse de plus de 177 K€ en 2020, il accuse une importante hausse traduisant une reprise de l'activité scientifique en présentiel durant le dernier trimestre. Le montant des dépenses atteint le même niveau qu'en 2019. Une meilleure utilisation des imputations comptables et notamment le compte 6185 – Colloques est à noter.



LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

- ➔ **Les frais d'honoraires** sont en forte augmentation : + 56 K€, ces dépenses sont liées au système informatique - Marché de solutions numériques : étude d'une solution globale bureautique et collaborative.
- ➔ **Les frais de déplacement** augmentent de plus de 48 % par rapport à 2020 en montant et chutent de + 36 % en nombre de missions. Cette augmentation est l'effet des levées progressives des restrictions sanitaires COVID et confirme une reprise de l'activité scientifique sur 2021. Une hausse des dépenses de transport +56 K€ sur les destinations France et Europe est constatée alors qu'une diminution des destinations hors UE est à noter ; ceci est dû aux restrictions sanitaires plus contraignantes hors UE. Force est de constater une hausse des événements scientifiques durant les mois d'octobre à décembre 2021 : + 63 événements.



Nature des remboursements	2018	2019	2020	2021	Variation 21/20
Transports & Nuitée	365 043	329 263	98 001	133 266	36%
Aux personnels	473 354	509 892	129 899	188 853	45%
Aux étudiants	113 716	148 905	57 254	111 180	94%
Aux personnalités extérieures	226 507	264 433	113 067	149 582	32%
Total	1 178 620	1 252 494	398 221	582 882	46%

Tableau 10 - Frais de déplacement par nature

Comme le montrent les chiffres ci-dessous toutes les composantes sont impactées par cette augmentation :

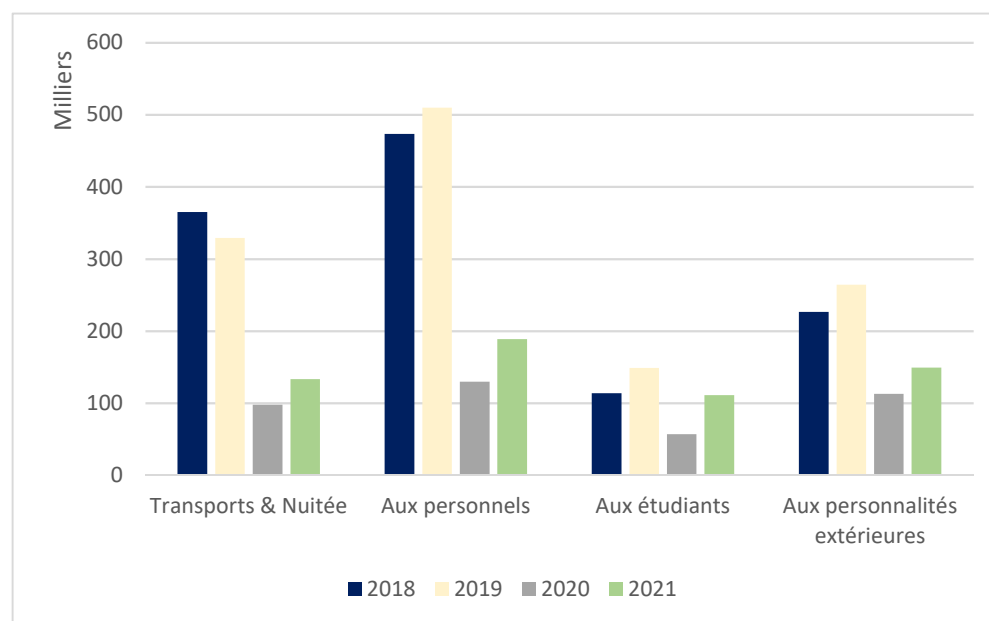
	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Nombre de missions	4779	5070	2154	2936	36,30%
900 - Transverse	576	500	164	260	58,54%
901 - UFR Humanités	163	240	112	144	28,57%
902 - UFR Langues	221	226	135	156	15,56%
903 - UFR STC	495	538	199	233	17,09%
904 - IUT	130	122	56	83	48,21%
906 - IJBA	125	138	83	148	78,31%
907 - DEFLE	12	11	1	9	800,00%
912 - SCD	52	48	8	26	225,00%
913 -	206	140	61	96	57,38%
915 - DPIL		3	0	0	0%
916 - DSIN	5	22	4	0	-100,00%
918 - Direction de la recherche	1509	1972	825	1119	35,64%
920 - SIGDU	9	11	1	1	0,00%
921 - CFA	64	54	11	47	327,27%
Non renseigné	1212	1045	494	614	24,29%

Tableau 12 - Nombre de missions par EB

- ➔ **Les frais de réceptions** comptabilisent une hausse de 90% dont 10% concerne les activités faisant l'objet d'une mise en place d'une régie (les fouilles archéologiques, certains projets de recherche dont Cybernétique ou pédagogiques comme un déplacement en Tanzanie).
- ➔ **La formation continue du personnel** affiche une hausse de 31 % liée à la nécessité de mettre en place de nouvelles formations afin

Déplacements par zones géographiques	2018	2019	2020	2021	Variation 21/20
AFRIQUE	61	90	49	30	-39%
AMERIQUE	76	117	25	6	-76%
ASIE	39	35	9	1	-89%
EUROPE	4585	4804	2066	2896	40%
<i>Dont France</i>				2723	
EUROPE-ASIE	13	12	2	2	0%
OCEANIE				1	
DIVERS	5	12	3	0	-100%
Nbre de déplacement	4779	5070	2154	2936	36%

Tableau 11 - Déplacement par zone géographique



de répondre aux besoins du personnel (gestion du stress, utilisation de nouveaux outils informatiques, organisation du travail en distanciel, management en télétravail...).

- ➔ **Les prestations de gardiennage** continuent de diminuer de presque 27% s'expliquant par la baisse d'organisation d'évènements au sein de l'Université.
- ➔ **Les prestations de nettoyage** augmentent de +25 %. Les consignes sanitaires ont nécessité davantage la sollicitation de l'intervention des services de nettoyage.
- ➔ **Les prestations extérieures d'informatique**, au vu de la conjoncture actuelle, diminuent de 28%.
- ➔ **Les autres prestations diverses** : La redevance pollution, assainissement est désormais comptabilisée à ce compte pour 598 590 € ; précédemment, elle était rattachée au compte 6373-Taxes alors qu'il s'agit plutôt d'une prestation d'analyse de l'eau.

👉 LES IMPÔTS ET TAXES

- ➔ **Les taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables** : ce compte enregistre la régularisation du prorata de TVA mais comme celui-ci n'a pas évolué depuis l'exercice 2020, il n'y a rien eu de comptabilisé cette année.
- ➔ **Les redevances d'assainissement** : en concertation avec les commissaires aux comptes, la redevance a été reclassée en autres prestations extérieures.
- ➔ **La contribution FIPHFP** : depuis 3 ans la contribution affiche une baisse régulière, -12% en 2021 grâce aux différentes actions engagées par l'Université.

	2018	2019	2020	2021	Var. 2021/2020
Contributions FIPHFP	158 651	162 111	148 993	131 186	-11,95%

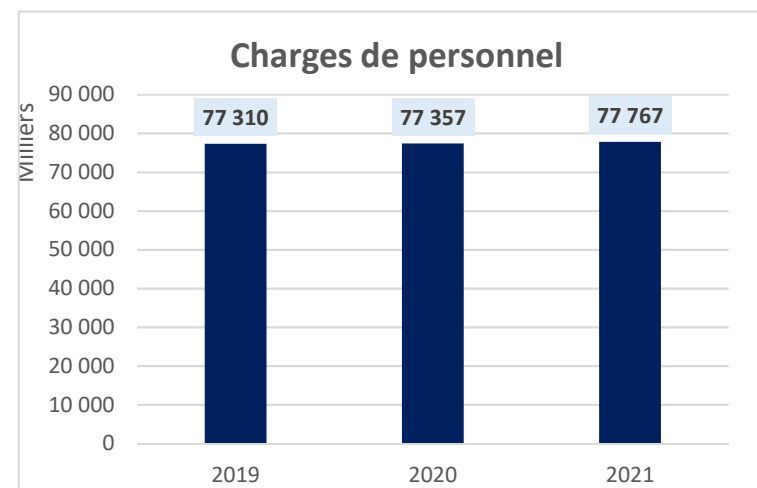
👉 LES CHARGES DE PERSONNEL

Pour rappel en comptabilité budgétaire, les impôts et taxes sont rattachés à l'enveloppe de personnel, afin de faciliter l'analyse nous allons donc les inclure.

La masse salariale et les impôts et taxes rattachés affichent une légère augmentation par rapport à l'année 2020 : + **0.52 %**.

L'écart entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire s'explique par :

- Les titres de recette émis pour les reversements des congés paternités et pour congés maladies (CPAM) : - 11 417 € ;



- La variation entre les charges à comptabiliser des passifs sociaux de 2020 et celles de 2021 : - 88 169 € ;
- Une ré imputation d'une dépense comptabilisée en enveloppe de fonctionnement au lieu de personnel : 2 530 € ;
- La cotisation FIPHFP est depuis cette année correctement imputée sur l'enveloppe de fonctionnement, elle n'est plus en écart avec la comptabilité générale.

	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 2021/2020
Salaires et traitements	44 019 753	44 596 772	45 591 012	45 652 932	45 971 067	0,70%
Rémunérations principales	37 855 766	38 282 775	39 113 473	39 316 459	39 161 911,82	-0,39%
Heures complémentaires	2 910 529	2 875 493	3 068 594	3 166 080	3 343 325	5,60%
Passifs sociaux au titre des congés	182 508	-1 021	0	-27 576	-120 209	
Rémunérations accessoires primes et indemnités	2 930 013	2 991 304	3 080 828	2 911 012	3 348 208	
PPCR (transfert prime-point)	-138 776	-138 346	-265 316	-262 163	-258 815	14,75%
Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG		346 173	328 535	315 280	311 992	
Supplément familial de traitement	342 079	330 174	328 549	310 372	296 070	-4,61%
Remboursement au titre des congés paternité		-14 416		-35 751	-23 846	
Reversement IJSS	-37 111	-53 284	-30 524	-40 781	-87 571	45,58%
Charges sociales	30 804 486	30 807 039	31 477 997	31 529 675	31 493 287	-0,12%
Autres charges de personnel	214 068	191 708	241 068	174 398	303 003	73,74%
Prestations directes	148 725	128 291	174 746	106 935	161 142	50,69%
Œuvres sociales	23 450	23 752	27 029	25 263	14 629	-42,09%
Médecine du travail	41 893	39 665	39 293	39 200	39 200	0,00%
Autres prestations directes				3 000	0	-100,00%
Autres charges de personnel					88 032	
Impôts et taxes sur rémunérations	1 077 268	1 153 810	1 181 058	1 168 546	1 025 022	-12,28%
Versement de transport	787 524	796 121	815 158	815 671	819 450	0,46%
Cotisation FNAL	196 887	199 038	203 788	203 882	204 860	0,48%
Contributions FIPHFP	92 857	158 651	162 111	148 993		-100,00%
Divers					711	
Comptabilité générale	76 115 576	76 749 330	78 491 135	78 525 551	78 792 379	0,34%
Comptabilité budgétaire	75 706 249	76 752 028	78 603 822	78 582 747	78 987 713	0,52%

Tableau 12 - La masse salariale

La variation des crédits de paiement consommés entre 2020 et 2021 s'élève à **+ 407 K€**.

Grâce à l'analyse réalisée par la **Cellule d'Aide au pilotage**, la variation 2020-2021 s'explique par les divers éléments ci-dessous :

- ➔ Les **contrats recherche** affichent une diminution de près de **1 M€** ;
- ➔ Les dépenses « **hors paye** » baissent de **- 140 K€** dû en grande partie à la ré-imputation de la contribution FIPHFP en fonctionnement (134 K€) ;
- ➔ Les **autres dépenses** évoluent de **+ 1,5 M€ (+2%)**.

Les faits marquants de cette année 2021, détaillés ci-après, expliquent cette évolution de 2% :

- ➔ **La hausse contenue de la masse salariale des titulaires** (hors rémunérations accessoires) : **+ 40 K€** sur un périmètre représentant 75% des dépenses de personnel.
 - La masse salariale des enseignants est en baisse de **- 80 K€** avec une forte diminution des effectifs (-6,8 ETPT). L'impact de cette baisse d'effectif peut être estimé à 650 K€. Cet impact est presque intégralement compensé par la hausse de l'indice moyen (GVT- Glissement vieillissement technicité) sur la période (+ 10 points d'indice), en application du protocole parcours professionnel-carrières-rémunérations (PPCR).
 - Les personnels BIATS : le schéma est le même avec une baisse d'ETPT (-5,4) dont l'impact se trouve annulé par un indice moyen en hausse (+9 points).
- ➔ **La progression**, sans précédent dans notre établissement, **du nombre des contractuels BIATS : + 430 K€** (soit + 10%).
 - La variation d'effectifs s'élève à +10 ETPT. Les explications sont multiples : remplacements plus nombreux de personnels absents sur de longues durées ; impacts de la fin du LABEX ; renfort de la Direction de la Recherche ; mise en place du projet ACCES ; etc.).
 - La hausse de l'indice moyen, tirée en particulier par les revalorisations des grilles des personnels titulaires de catégorie C (+ 7 pts en moyenne) et l'accroissement du nombre de catégorie A, se monte à + 8 pts pour atteindre 367 pts. L'indice moyen des catégories A est stable (351 pts), celui des B en légère progression (+ 0,5%) avec 351 pts. Il est à noter que cette variation s'opère exclusivement sur le service général et non sur les composantes IUT, CFA et SIGDU qui demeurent stables.
- ➔ **Les contractuels étudiants** ont presque doublé, tant en volume, passant ainsi de 7 à 12 ETPT en 2021, qu'en masse salariale + 90% soit **+ 320 K€**. Ces recrutements massifs sont la conséquence de besoins par ailleurs financés par des ressources nouvelles. Ainsi les tuteurs mis en place au printemps 2021, au titre de la crise sanitaire, représentent + de 200 K€ ; les (nouveaux) tuteurs recrutés dans le cadre de la loi ORE + 120 K€.
- ➔ **Les Heures de Cours Complémentaires : + 309 K€**, trois facteurs expliquent cette hausse entre 2020 et 2021 :
 - La baisse du potentiel enseignant titulaire théorique (PR, MCF, PRAG, PRCE, PLP, PEPS). Cela représente 1 634 HETD pour 2021, compensé par le recrutement de chargés de cours payés en heures complémentaires ;
 - Une importante hausse des effectifs étudiants à l'UFR Humanités (+ 274 inscriptions) qui a conduit à la création de groupes de TD supplémentaires et par conséquent une hausse des charges d'enseignement de l'UFR.
- ➔ **Les doctorants contractuels** (financement MESRI) : **+ 284 K€**, une hausse sensible des effectifs +7 ETPT, conséquence directe des prolongations de contrats alloués en 2020/2021 suite aux effets de la crise sanitaire. Des moyens supplémentaires ont été accordés par le ministère, qui a fait le constat d'un empêchement pour ces doctorants d'accéder à leurs lieux de recherche. Les prolongations de contrat ont eu pour effet d'élever le nombre d'ETP dans l'établissement. L'impact de ces prolongations a majoritairement pesé sur l'année 2021, compte tenu des délais de mise en paye et des notifications tardives. En application de la loi de programmation

pour la recherche, une revalorisation de la rémunération brute a été mise en œuvre à la rentrée 2021 pour les nouveaux contrats. Des contrats doctoraux supplémentaires ont été également accordés à l'établissement.

- ➔ **La hausse des rémunérations accessoires dont l'indemnitaire enseignants** revalorisé dans le cadre de la mise en œuvre du RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) anticipé dès 2021 avec l'augmentation de la PRES + **250 K€**. Cette hausse se poursuivra en 2022 avec la mise en place de la part statutaire du RIPEC, versée mensuellement.

L'évaluation **des charges à payer des passifs sociaux** est réalisée par la Direction des Ressources Humaines puis contrôlée et comptabilisée par l'agence comptable pendant la période d'inventaire. Le montant total diminue de plus de 3% par rapport à 2020.

PASSIFS SOCIAUX	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en %	Variation en montant
HC ETS	481 265	627 737	748 265	642 518	614 797	578 065,87	-5,97%	-36 731,1
HC EXT	571 831	635 380	616 921	669 345	715 296	646 940,98	-9,56%	-68 355,2
INDEMNITAIRE	330 550	319 984	292 201	306 568	303 540	433 583,03	42,84%	130 042,8
RAFP	20 934	21 133	24 516	23 150	23 476	25 333,33	7,91%	1 857,1
TRAITEMENT	175 252	139 424	135 369	138 145	188 236	166 523,61	-11,53%	-21 711,9
CET	44 848	46 588	82 367	53 601	62 073	47 664,15	-23,21%	-14 408,8
FIPHFP	111 979	112 421	132 641	138 414	153 442	150 912,00	-1,65%	-2 530,2
CONGES CONTRACTUELS	109 303	162 031	188 263	150 029	219 770	112 689,44	-48,72%	-107 080,1
CONGES TITULAIRES	542 670	799 948	731 363	669 502	530 978	473 694,06	-10,79%	-57 284,2
FORFAIT TELETRAVAIL						14 195,00	Nouvelles mesures	14 195,0
FORFAIT MOBILITES DURABLES						13 737,19		13 737,2
PRIME INFLATION						60 100,00		60 100,0
Dettes fiscales et sociales	2 388 632	2 864 647	2 951 905	2 791 272	2 811 608	2 723 439	-3,14%	-88 169,4
PRESTATIONS DIVERSES=647*	0	0	82	2 189		2 963,08		2 963,1
Dettes fournisseurs	0	0	82	2 189	0	2 963,08		2 963,1
TOTAL	2 388 632	2 864 647	2 951 987	2 793 461	2 811 608	2 726 402	-3,03%	-170 413

Tableau 13 - Les passifs sociaux

Nous pouvons remarquer trois nouvelles mesures mises en œuvre à l'Université et figurant dans l'évaluation des charges à payer :

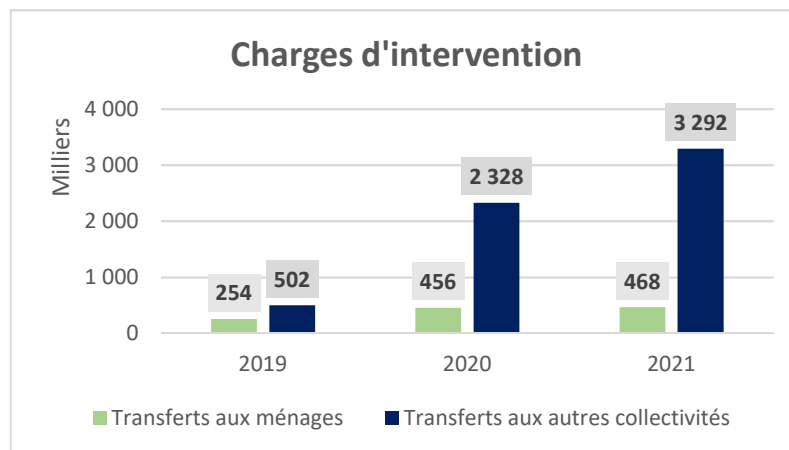
- **Le forfait télétravail** qui concerne la période de septembre à décembre pour 266 personnes ;

- **Le forfait mobilité durable** concernant 72 personnes pour un montant de 33.33 € à 200 € par personne ;
- **La prime inflation** correspondant à 601 personnes.

LES CHARGES D'INTERVENTION

➔ **Les subventions allouées aux étudiants ou aux personnels** : le niveau est resté très élevé par rapport à 2019 et a même progressé de + 2.57 % par rapport à l'année dernière. Il s'agit d'une forte hausse des aides numériques + 43 K€, de la contractualisation d'un marché avec le centre d'inclusion et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur (CESENS) pour l'intervention de spécialistes en communication pour des étudiants sourds et ayant des troubles du langage, + 30 K€ ; en parallèle, les aides versées aux associations diminuent légèrement.

➔ **Les subventions allouées aux personnes physiques** affichent une hausse de presque **965 K€** sur l'année. **+ 805 K€** pour le versement de la subvention d'intervention à la **Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA)** pour le projet de requalification du patrimoine de l'Université. Cette année, le versement s'est élevé à 2.805 M€ dont 0.51 M€ sur fonds propres, le reste étant financé par le contrat Plan Etat-Région. Ce versement se termine en 2022 pour un montant de 400 K€ dont 40 K€ sur fonds propres. L'augmentation s'explique aussi par un versement effectué au CNRS de 55 K€ qui était imputé en autres charges de gestion courante l'année dernière et par un montant de 19 K€ qui concerne une location des locaux de la MSHA relatif à l'exercice 2020.



Rappel : c'est la troisième année et ce jusqu'en 2022 que cette rubrique enregistre le reversement à la SRIA, de la participation de l'Université Bordeaux Montagne au financement de l'opération plan Campus : bâtiment H (financé par CPER) ; Bâtiment J, Accueil, Administration financé sur fonds propres. Cette participation est prévue dans la convention de financement annexée à la Convention portant occupation temporaire du domaine public de l'Etat, adoptée par le CA du 15/11/2019. L'échéancier de versement annexé à la convention est le suivant :

Année		Total subvention Université Bordeaux Montagne en €	Subvention CPER	Subvention fonds propres
2019	T3	250 000	200 000	50 000
	T4	250 000	200 000	50 000
2020	T1	250 000	200 000	50 000
	T2	250 000	200 000	50 000
	T3	500 000	400 000	100 000
	T4	1 000 000	800 000	200 000
2021	T1	800 000	600 000	200 000
	T2	800 000	600 000	200 000
	T3	705 000	615 000	90 000
	T4	500 000	480 000	20 000
2022	T1	200 000	180 000	20 000
	T2	200 000	180 000	20 000
TOTAL		5 705 000	4 655 000	1 050 000

LES AUTRES CHARGES DE GESTION

Ce sont des charges qui ne génèrent pas de sortie de trésorerie mais qui constatent une diminution de l'actif, soit par la cession d'un bien soit par la diminution d'une recette :

- La valeur nette comptable du bâtiment A2 démolé en 2021 mais pas encore complètement amorti : 738 959 € ;

- L'exonération des droits d'inscription des étudiants internationaux : 723 985 € ;
- Les admissions en non-valeur sur les créances devenues irrécouvrables : 16 976 € ;
- Les annulations de titres de recettes des exercices antérieurs : il s'agit essentiellement des remboursements des droits du DEFLE de 2020 et de l'apurement des comptes de classe 4 : 150 162 €.

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Le montant total des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions évolue considérablement à cause du **changement de méthode** + 47 %. En effet, cette année, le choix a été fait de reprendre toutes les provisions de l'actif circulant (les créances, le CET et les stocks) puisque la provision initiale comptabilisée ne porte pas sur les mêmes éléments que celle revue au 31/12.

Dotations aux amortissements & aux provisions	2021	2020	2019	Var. 20/21
Dotations aux amortissements	3 652 632	3 695 799	4 061 376	-1,17%
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	2 559 967	531 849	80 478	381,33%
Dotations pour risques et charges	72 800	48 040	155 575	51,54%
TOTAUX	6 285 399	4 275 689	4 297 429	47,00%

Tableau 14 - Les dotations aux amortissements et provisions

- ➔ **Les amortissements** : ils diminuent de 1 % par rapport à l'année dernière et cela s'explique par la sortie du bâtiment A2 démoli le 8 janvier et qui n'est donc plus dans les biens à amortir.
Le montant des amortissements représente près de **3.64%** des charges de l'exercice mais ils sont financés à hauteur de **76 %** par les reprises de financement des subventions (2.8 M€).
- ➔ **Les provisions** : l'augmentation très importante vient du changement de méthode (reprise de la totalité des provisions et constitutions de nouvelles).
La provision sur **les créances non recouvrées** est calculée selon la date d'émission du titre de recette :

Modalité de calcul des provisions	
25%	Titre émis en 2020
50%	Titre émis en 2019
75%	Titre émis en 2018
100%	Titre émis avant 2017

Provisions	2021
Créances	489 305
Stocks - AUSONIUS	415 290
Stocks - PUB	872 236
Comptes Epargne Temps	772 352
Accidents du travail	10 784
TOTAUX	2 559 967

Taux de provision / Millésime du titre de recette	2021	
	Montant à recouvrer HT	Montant Provisionné
25%	577 645	144 093
2020	577 645	144 093
50%	279 623	138 996
2019	279 623	138 996
75%	194 603	145 253
2018	194 603	145 253
100%	60 963	60 963
2006	1 000	1 000
2016	1 144	1 144
2017	58 819	58 819
Total général	1 112 833	489 305

3.1.2. Les produits

Ils progressent de **+6.94 %** au niveau de l'Université toutes entités confondues par rapport à l'année dernière et ils se décomposent ainsi :

PRODUITS	2021	2020	2019	Var. 2021/2020
Produits sans contrepartie directe	90 062 607	87 920 214	85 197 824	2,44%
Produits avec contrepartie directe	8 179 650	7 489 839	7 588 191	9,21%
Autres produits	6 161 428	2 218 817	3 149 298	177,69%
Total	104 403 685	97 628 870	95 935 313	6,94%

Tableau 15 - Les produits

LES PRODUITS PAR ENTITES

PRODUITS	2021				2020			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	89 424 748	634 609	3 250	90 062 607	87 276 069	632 666	11 479	87 920 214
Produits avec contrepartie directe	5 850 273	1 598 293	731 085	8 179 650	5 267 841	1 524 908	697 090	7 489 839
Autres produits	6 141 776	5 750	13 906	6 161 432	2 206 631		12 186	2 218 817
Total	101 416 797	2 238 652	748 241	104 403 689	94 750 541	2 157 574	720 755	97 628 870

Tableau 16 - Les produits par entités

Nous allons procéder à l'étude de chaque catégorie de produit afin d'analyser chaque variation ci-après :

PRODUITS	Var. 2021/2020			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	2,46%	0,31%	-71,69%	2,44%
Produits avec contrepartie directe	11,06%	4,81%	4,88%	9,21%
Autres produits	178,33%		14,12%	177,69%
Total	7,04%	3,76%	3,81%	6,94%

Tableau 17 - Les variations par catégorie de produits

LES PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE

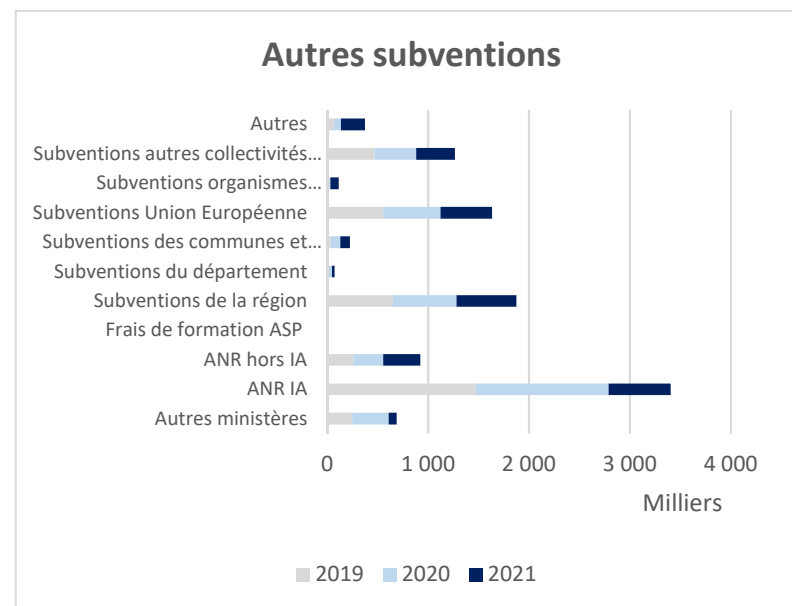
Sont comptabilisés dans cette catégorie la subvention pour charge de service public, les autres subventions publiques, les dons et legs et la fiscalité affectée.

➡ **La subvention pour charge de service public (SCSP) :** Le montant définitif, notifié le 15/12/2021 par le Ministère, s'élève à **83 450 903 €** soit plus de 2.3M€ par rapport à 2020. Cette augmentation est liée à la masse salariale (802 K€), à la LPR 2021 (508 K€), à l'accompagnement de la trajectoire financière et masse salariale (746 K€), au remboursement des charges salariales liées aux heures complémentaires payées par UBM en 2012 déjà titrées (181 K€) et à des actions spécifiques accordées dans le cadre du plan de relance pour la formation des enseignants chercheurs au numérique (100 K€).

➡ **Les autres subventions :** Elles représentent 2.86 % des recettes de fonctionnement et diminuent légèrement par rapport à 2020.

Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	2018	2019	2020	2021	Variation 2021//2020
Autres ministères	42 397	247 399	363 501	78 446	-78,42%
ANR IA	1 490 057	1 472 800	1 318 266	616 121	-53,26%
ANR hors IA	217 018	261 907	294 052	366 451	24,62%
Frais de formation ASP		2 500	3 000	2 500	-16,67%
Subventions de la région	555 990	649 953	633 819	593 412	-6,38%
Subventions du département	26 123	14 957	33 976	22 759	-33,02%
Subventions des communes	82 149	33 608	97 585	93 570	-4,11%
Subventions Union Européenne	417 162	555 439	567 371	512 730	-9,63%
Subventions d'organismes internationaux	5 945	18 641	13 934	83 321	497,97%
Subv. autres collectivités publiques et organismes internationaux	413 706	469 477	412 087	384 551	-6,68%
Autres	46 854	68 890	68 662	235 722	243,31%
Total	3 313 436	3 801 127	3 806 254	2 989 583	-21,46%

Tableau 18 - Les subventions



Il est à noter que les subventions accordées pour les projets pluriannuels de recherche ou de pédagogie sont comptabilisées à l'avancement en comptabilité générale, c'est-à-dire que la recette est constatée à hauteur du montant des dépenses effectuées sur l'exercice. Par conséquent, les montants constatés dans le compte financier ne correspondent pas forcément aux montants alloués par les partenaires.

Cette année, **87.61 %** de ces subventions sont comptabilisées pour le secteur de la recherche, cela représente environ un peu plus d'une centaine de conventions pluriannuelles. En 2021, les équipes de la direction de la recherche ont obtenu plusieurs nouveaux projets qui seront gérés par l'Université Bordeaux Montaigne :

- 4 contrats avec l'IUF ;
- 5 projets avec la Région Nouvelle Aquitaine ;

- 2 projets avec l'AUF ;
- 1 projet avec l'ANR - SAPS ;
- 1 projet européen - Marie Curie ;
- Plusieurs projets d'établissement (DSG valorisation, DSG restructuration et la continuité du projet de réseau de recherche FrancophoNéa en phase de consolidation).

Domaine financé	2018	2019	2020	2021	Variation 2021//2020
CFA	27 013	7 000	11 457	3 250	-71,63%
Hors recherches	540 874	732 862	767 761	367 168	-52,18%
Recherches	2 745 549	3 061 265	3 027 036	2 619 165	-13,47%
Total	3 313 436	3 801 127	3 806 254	2 989 583	-21,46%
Part recherche	82,86%	80,54%	79,53%	87,61%	

Tableau 19 - Domaine financé

En revanche, c'est la fin du projet de recherche « LaBEX Lascar » qui associait 3 UMR et l'Université de Bordeaux ainsi que celui de la tutelle de l'UR Georessources.

- ➔ **Les dons & legs** : le montant s'élève à 85 370 €. Il s'agit de 5 dons dont un est destiné pour des actions envers les étudiants (2 K€), un pour les presses universitaires (8.37 K€) et le solde alloué pour des projets de recherche. A compter de 2021, les nouveaux dons ne sont plus gérés à l'avancement, les dons attribués antérieurement seront titrés en 2022.
- ➔ **La taxe d'apprentissage** a été redéfinie depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018. En effet, une nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage est opérée : **87 % de la taxe d'apprentissage** est collectée par les Opérateurs de compétences (OPCO) puis elle est reversée aux CFA pour financer les contrats d'apprentissage et le **solde de 13 %**, qui remplace le hors-quota, est versé directement par les entreprises aux établissements éligibles, **avant le 30 juin 2021**. La recette perçue en 2021 a légèrement augmenté +15 % et elle a été allouée en totalité pour les formations initiales.

	2021	2020	2019	Var. 2021/2020
Taxe apprentissage	67 778	58 883	239 511	15,11%
<i>Dont UFR</i>	16 082	14 929		7,72%
<i>Dont IJBA</i>	48 273	39 591		21,93%
<i>Dont IUT</i>	3 424	4 341		-21,13%
<i>Dont CFA</i>		22		-100,00%

Tableau 20 - La taxe d'apprentissage

➔ **Les produits de la fiscalité** : la taxe d'apprentissage n'est plus catégorisée comme produit de la fiscalité. **La contribution vie étudiante et de campus** est en légère diminution - 0.79 %.

Pour rappel : suite à un changement de comptabilisation, les produits de l'exercice 2019 tiennent compte d'une partie de la CVEC 2018-2019.

	2021	2020	2019	Var. 2021/2020
Contribution vie étudiante et de Campus	1 045 546	1 053 879	1 273 517	-0,79%

Tableau 21 - La CVEC

LES PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE

Libellé	2021	2020	2019	Ecart	Variation 2021/2020
Droits de scolarité diplômés nationaux d'étudiants nationaux ou assimilés	2 054 768	2 046 863	2 174 737	7 905	-2,68%
Droits de scolarité diplômés nationaux d'étudiants internationaux hors pays membres de l'UE ou assimilés	723 985	654 104	351 350	69 881	
<i>Pour mémoire : Exonération des droits différenciés</i>	-723 985	-591 062	-319 395	-132 923	
Droits des diplômés propres à chaque établissement	886 675	590 114	963 487	296 561	66,55%
Redevances	63 825	49 250	91 166	14 575	77,16%
Prestations de formation continue	761 355	845 932	932 565	-84 577	111,11%
Validation des acquis de l'expérience	52 913	60 139	39 456	-7 226	113,66%
Formation en apprentissage	768 079	620 133		147 946	80,74%
Colloques	4 792	42	26 000	4 750	0,87%
Prestations de recherche	77 625	144 786	211 129	-67 162	-31,81%
Mesures et expertises	34 475	16 988	66 221	17 487	26,41%
Vente de publications	303 875	275 079	292 211	28 796	9,85%
Autres prestations de services	87 113	89 033	187 084	-1 920	-1,03%
Locations diverses	21 532	27 177	63 376	-5 645	-8,91%
Mise à disposition de personnel facturée	678 524	424 730	510 260	253 794	49,74%
Ports et frais accessoires facturés aux clients	275	312	424	-37	-8,73%
Autres produits d'activités annexes	1 658 293	1 584 749	1 678 025	73 544	4,38%
Total	7 454 119	6 838 369	7 268 096	615 749	8,47%

Tableau 22 - Les ressources propres

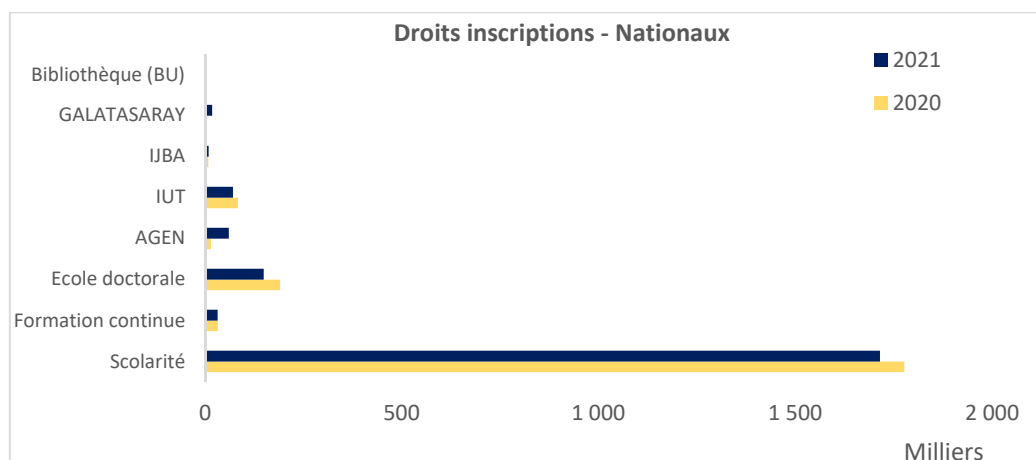
➔ Les droits de scolarité – Diplômes nationaux

L'université Bordeaux Montaigne par délibération du 17/05/2019 a validé le **principe d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés** et ainsi acté le paiement de droits identiques à ceux des étudiants français. Cette décision se traduit par la comptabilisation d'un produit de **723 985 €** sur le compte des droits de scolarité des diplômes nationaux des étudiants internationaux hors pays membres de l'UE et il est atténué par une charge du même montant. Ce montant est de nouveau à la hausse cette année **(+ 22 %)** car sont pris en compte les primo-entrants plus les étudiants N+1 et les étudiants N+2, qu'ils aient progressé ou redoublé.

Ainsi l'évolution des droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux à s'élève à **- 2.68 % par rapport à 2020-2021**.

	Droits inscriptions Nationaux	Droits inscriptions Internationaux	Total
Scolarité	1 715 083,32	712 658	2 427 741
Formation continue	31 962,00		31 962
Ecole doctorale	148 972,00		148 972
AGEN	60 627,00	2 600	63 227
IUT	70 962,00	5 200	76 162
IJBA	8 804,00	3 527	12 331
GALATASARAY	17 780		17 780
Bibliothèque (BU)	578		578
Total	2 054 768	723 985	2 778 753

Tableau 23 - Les droits de scolarité par entité



L'effectif des étudiants a légèrement diminué par rapport à l'année dernière : **- 0.19 %** et la **proportion d'étudiants boursiers est en légère augmentation +1%**.

	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022	
Boursiers	6818	40%	6669	38%	6543	37%	6956	39%	7022	40%
Non boursiers	10210	60%	10741	62%	11112	63%	10761	61%	10599	60%
Effectif total*	17028		17410		17655		17717		17621	-0,19%

Source : Apogée, extraction au dernier de l'année universitaire et au 15/01/2022 pour l'année 2021-22 - Observatoire des Étudiants

Périmètre : Nombre d'inscriptions premières, hors DEFLE et auditeurs libres

La répartition des étudiants par typologie de régime :

	2017-18		2018-19		2019-20		2020-21		2021-22	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Formation initiale	15907	93,4%	16330	93,8%	16470	93,3%	16655	94,0%	16651	94,5%
Adultes en reprise d'études	108	0,6%	70	0,4%	76	0,4%	120	0,7%	83	0,5%
Apprentis	80	0,5%	75	0,4%	103	0,6%	155	0,9%	220	1,2%
Formation continue	919	5,4%	917	5,3%	989	5,6%	784	4,4%	663	3,8%
Contrat de professionnalisation	14	0,1%	18	0,1%	17	0,1%	3	0,0%	4	0,0%
Nb d'étudiants	17028	100%	17410	100%	17655	100%	17717	100%	17621	100%

➔ **Les droits de scolarité – Diplômes UBM**

Les droits de scolarités des diplômes propres à l'Université Bordeaux Montaigne augmentent de plus 50% en 2021 par rapport à l'année 2020 mais n'atteint pas encore le montant de l'année 2019.

	2021	2020	2019	Var. 2021/2020
CLES & CLUB	95 409,00	28 916	69 411	229,95%
DEFLE *	639 266	521 641	933 634	22,55%
<i>Dont cours du soir</i>	70 925			
CIEPT	152 000			
FTLV	0	39 558	-39 558	284,25%
Total	886 675	590 114	963 487	50,25%

* Remboursement du DEFLE sur inscriptions 2021 : 152 047

Le DEFLE : Comme en 2020, les stages d'été n'ont pas eu lieu, une diminution des étudiants conventionnés a pu être observée, comme ceux avec notre partenaire, le centre de Californie. Le taux de remboursement est passé de 24% sur l'exercice 2021.

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Nombre d'inscription au DEFLE	1516	998	838	-16%

Le CLBM : Pour l'année universitaire 2021-2022 environ 4 339 inscrits. La crise sanitaire a entraîné une baisse d'effectifs comme suit pour :

- Les cours du soir : - 19,5% sur 2 ans ;
- Les CLES : - 58.8% en une année ;
- Les CLUBM : - 44,89% en une année ;
- Les tests de langue en chinois, en coréen et en japonais ont dû être annulés.

	Nombre d'inscrits
Cours du soir	2 924
Certifications de langues	422
<i>Dont CLUBM</i>	400
<i>Dont CLES</i>	22
TOIEC	321
TOEFL	401
JLPT	271
	4 339

➔ La formation continue

La formation continue diminue de 10 % cette année. Il s'agit essentiellement des produits du CFA. Des produits à recevoir constatés en 2020 ne semblent pas avoir été titrés et les formations à destination des personnels semblent avoir diminué.

	2021	2020	2019	2018	Var. 2021/2020
900	16 143	22 029	41 948	28 176	-26,72%
Formation continue des personnels	16 143	22 029	41 948	28 176	
904	207 894	217 411	332 662	308 359	-4,38%
Formation continue IUT	207 894	217 411	332 662	308 359	
906	72 500	40 020	44 491	113 429	81,16%
Formation continue IJBA	72 500	40 020	44 491	113 429	
913	502 947	488 499	434 734	363 804	2,96%
CLES & CLUB	2 840	143 793	100 842	1 928	-98,02%
Cours de langues	31 957	14 508	47 745	3 217	120,27%
DEFLE - Cours du soir	13 640	5 970	7 659	28 381	128,48%
DAEU	185 651	172 545	217 621	220 773	7,60%
FTLV	268 859	151 683	60 867	109 505	77,25%
921	-38 128	77 973	78 729	86 134	-148,90%
Formation continue CFA	-38 128	77 973	78 729	86 134	-148,90%
Total général	761 355	845 932	932 565	899 900	-10,00%

Tableau 24 - La formation continue

Le pôle Formation Tout au long de la Vie dont les missions principales sont :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des adultes en reprise d'études et la gestion des dossiers de financement ;
- L'appui aux enseignants et enseignants chercheurs pour le développement de la formation Tout au Long de la Vie ;
- L'inscription et le suivi des stagiaires, l'accompagnement administratif et logistique, le centre d'examens de la formation DAEU A
- L'organisation des Validations d'acquis (VAE/VAP) et Centre de Bilan de compétences.

Bilan 2020-2021 : Le nombre d'heures stagiaires est revenu au niveau de 2018-2019 une fois les effets de la réforme Penicaud de 2018 passés. De nouveaux dispositifs de financement comme le compte personnel de formation (CPF) sur lequel l'établissement s'est positionné dès sa mise en œuvre fin 2019 permettent à un grand nombre de salariés et demandeurs d'emploi de financer leur reprise d'études en DUT (2^e année ou année spéciale), Licence professionnelle, Licence 3 et Master 2 c'est-à-dire des cursus de formation d'un an maximum aboutissant à l'obtention d'un diplôme. Le nombre de VAE repart à la hausse en lien avec les effets du Covid depuis le printemps 2019 (avec un aboutissement des jury un an plus tard) qui a amené beaucoup de salariés à une réflexion sur leur parcours professionnel et qui ont eu le temps de s'engager dans une démarche personnelle réflexive et de valorisation de leur parcours. Le nombre de bilan de compétences se maintient au tour de 20 /an.

Nombre d'inscrits en 2021-2022 : Le nombre d'inscrits sur les diplômes nationaux et diplômes d'universités ainsi qu'au DAEU comptabilise **312 stagiaires** à la rentrée 2021 auxquels il faudra ajouter les bilans de compétences et inscriptions VAE qui entrent sur les dispositifs tout au long de l'année et qui semblent se maintenir à un niveau au moins équivalent à l'année précédente (soit à peu près 80 stagiaires à comptabiliser en plus pour le seul Pôle FTLV en formation continue) pour un total prévu à **392 stagiaires**.

➡ La formation en apprentissage - CFA

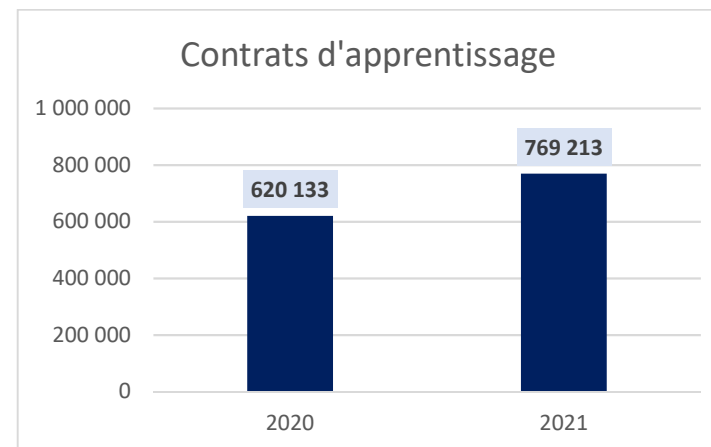
Rappel : Depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018, les opérateurs de compétences (OPCO) sont chargés d'accompagner la formation professionnelle. Au 1^{er} avril 2019, 11 OPCO ont été agréés par arrêté du ministère du Travail. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour mission de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Pour le Centre de Formation d'Apprentissage de l'Université Bordeaux Montaigne, cela se concrétise par le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation que le CFA signe avec les employeurs.

	2019-2020	2020-2021
1 - Heures stagiaires	176 402	152 086
2 - Nombre d'inscrits en formation continue (Pôle FTLV)	410*	588**
Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)	38 dont 14 diplômés par un jury VAE	57 dont 25 diplômés par un jury VAE
Dont bilans de compétences	19	20
3 - Chiffre d'affaires de la formation continue	479 877 €	354 038 €

* Stagiaires 2018-2019 financés + stagiaires 2019-2020 auto financés

** Stagiaires 2019-2020 financés + stagiaires 2020-2021 auto financés



Cette nouvelle recette remplace la taxe d'apprentissage, elle s'élève pour l'année 2021 à **769 212.67 € soit 24 %** de plus qu'en 2020.

➔ **Les mises à disposition de personnel**

Ces recettes d'un montant de 678 524 € augmentent de presque **50%** en 2021. Il s'agit de plusieurs nouvelles mises à disposition de personnel notamment avec l'ANR, la Fondation maison des sciences de l'homme, la HCERES...

➔ **Les autres produits**

Les autres produits augmentent de 4.64 % au niveau de l'Université ; cette évolution se répartit ainsi :

Établissement	2021	2020	2019	Var. 21/20
Cartes AQUIPASS	2 385	1 977	5 081	20,62%
Cotisation sport & culture	2 780	705	4 320	294,33%
Droits copies		3 325	2 967	-100,00%
Reversement Photocopieurs - IZLY	9 573	7 610	26 129	25,79%
Indemnisation assurance	9 357	17 961	3 650	-47,90%
Intérêts moratoire			18 121	
Redevances distributeurs	25 635,92	29 425	61 633	-12,88%
Redevances Photomaton	13,62	120	146	-88,64%
Ristournes		786	1 799	-100,00%
Participation - Réparation et/ou rachat ordinateurs	535			
Ventes Goodies	6 580			
Conventions d'occupation	0	1 140	600	-100,00%
Divers	3 141,50	4 099	13 001	-23,36%
Total général	60 001	67 148	137 447	-10,64%

Tableau 26 - Les autres produits

SIGDU	2021	2020	2019	Var. 21/20
Charges communes	320 750	333 594	333 722	-3,85%
Compteur Géothermique			11 950	
Consommation eau potable	1 274 876	1 181 521	1 186 982	7,90%
Divers	2 667	1 141		133,65%
Redevances distributeurs		1 344	7 925	-100,00%
Total général	1 598 293	1 517 601	1 540 579	5,32%

Tableau 25 - Les ressources propres du SIGDU

➔ **Les autres produits de gestion** : concerne un produit à recevoir déjà constaté en 2018 pour 15 K€ et un autre pour lequel le titre de recette a été émis sur le compte 7488.

➔ **La production stockée et immobilisée** : Cette opération permet de constater l'évolution du stock d'ouvrages au 31/12/2021 et de valoriser la participation du personnel technique. Elle est en augmentation de 360 K€ car le stock final au 31/12/2021 a augmenté par rapport à l'année dernière.

Sont essentiellement composés de produits calculés, c'est-à-dire qui ne génèrent aucun flux de trésorerie.

- ➡ **Les produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs** : ce compte s'élève à 518 317 €. Il s'agit essentiellement du versement de la trésorerie de la Comue (Communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine) dissoute en avril 2019, pour un montant de 515 520 €. Ce montant a été calculé en fonction de la contribution de chaque partenaire.

- ➡ **Les reprises sur les dotations aux amortissements et aux provisions**
 - Les reprises sur les provisions pour risques : il s'agit d'une provision pour accident du travail reprise entièrement pour être comptabilisée à nouveau sur 2021 ; une autre pour litige avec un étudiant dont la requête a été déboutée ainsi qu'une dernière pour un contrat de recherche FEDER dont la période de contrôle est arrivée à terme.
 - Les reprises sur les provisions sur actif circulant concernent les provisions de 2020 liées aux clients et la reprise de celle pour dépréciation du stock.

- ➡ **Les quotes-parts de financement reprises au résultat** : le montant s'élève à 2 837 116 € et concerne les reprises de financement liées aux biens financés avec une subvention d'investissement. Le montant est en augmentation par rapport à 2020 car une reprise exceptionnelle du financement rattaché au bâtiment A2 de **710 K€** a été comptabilisée puisque celui-ci a été détruit.

3.2. Le bilan

Actif	2021	2020	PASSIF	2021	2020
	Montant Net				
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	324 017	419 853	Financements reçus	50 041 029	51 354 778
Immobilisations corporelles	62 171 028	63 322 200	Financement de l'actif par l'Etat	46 308 974	47 404 546
Terrains	14 055 387	14 069 098	Financement de l'actif par des tiers	3 732 056	3 950 231
Constructions	39 335 088	41 995 121	Fonds propres des fondations		0
Installations techniques, matériels, et outillages	1 738 288	1 788 058	Ecarts de réévaluation		0
Collections	11 707	11 707	Réserves	25 686 245	22 624 123
Biens historiques et culturels	450	450	Report à nouveau	88 518	-710
Autres immobilisations corporelles	2 596 086	2 797 565	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 174 404	3 229 691
Immobilisations corporelles en cours	3 410 171	2 114 025	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes sur commandes	1 023 852	546 176	TOTAL FONDS PROPRES	79 990 196	77 207 882
Immobilisations financières	255 921	255 477	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	62 750 966	63 997 530	Provisions pour risques	10 784	72 246
ACTIF CIRCULANT			Provisions pour charges	1 166 939	1 145 775
Stocks	448 502	418 623	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 177 724	1 218 021
Créances	14 402 480	11 308 982	DETTES NON FINANCIERES		
Créances sur des entités publiques	12 842 721	9 428 588	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 983 098	681 042
Créances clients et comptes rattachés	1 277 896	1 784 749	Dettes fiscales et sociales	2 889 316	3 794 759
Avances et acomptes versés sur commandes	18 805	23 286	Avances et acomptes reçus	16 628 551	13 518 198
Créances sur opérations pour comptes de tiers	227 738	0			
Créances sur les autres débiteurs	35 320	72 359	Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 227 606	1 004 928
Charges constatées d'avance	120 761	111 180	Autres dettes non financières	902 512	449 384
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	14 971 742	11 838 785	Produits constatés d'avance	509 657	982 782
TRESORERIE			TOTAL DETTES NON FINANCIERES	24 140 740	20 431 093
Disponibilités	27 577 732	22 986 182	TRESORERIE		
Autres - Régies d'avances	8 220	34 500	Autres éléments de trésorerie passive		0
TOTAL TRESORERIE	27 585 951	23 020 682	TOTAL TRESORERIE	0	0
TOTAL GENERAL	105 308 660	98 856 996	TOTAL GENERAL	105 308 660	98 856 996

Tableau 27 – Le bilan

3.2.1. L'actif

3.2.1.1. L'actif immobilisé

Tableau des immobilisations						
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisitions/ Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	1 175 631	0	26 056	0	0	1 201 688
Frais d'établissement	349 928	0	0	0	0	349 928
Frais de recherche et développement	9 605	0	0	0	0	9 605
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	816 098	0	26 056	0	0	842 154
Immobilisations corporelles	96 341 011	329 187	1 015 517	0	1 448 255	96 237 461
Terrains	14 205 557	4 777	0	0	0	14 210 334
Constructions	60 976 723	199 821	0	0	1 144 180	60 032 364
Installations techniques, matériels, et outillage	6 626 342	124 589	238 677	0	18 522	6 971 087
Collections	11 707	0	0	0	0	11 707
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	450	0	0	0	0	450
Autres immobilisations corporelles	14 520 232	0	776 840	0	285 553	15 011 519
Immobilisations corporelles en cours	2 660 201		2 103 010	329 187		4 434 023
Participations et créances rattachées à participations	253 894	0	0	0	0	253 894
Titres de participation	253 894	0	0	0	0	253 894
Autres immobilisations financières	1 583	0	5 400	0	4 956	2 027
Prêts	1 506	0	5 400	0	4 956	1 950
Dépôts et cautionnements versés	77	0	0	0	0	77
TOTAUX	100 432 320	329 187	3 149 983	329 187	1 453 211	102 129 092

Tableau 28 - Le tableau des immobilisations

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 3 149 982.80 €. En comptabilité budgétaire, le montant total des investissements décaissés est de 3 143 638,88 €, ce qui représente **59 %** des crédits votés.

👉 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les acquisitions de 2021 s'élèvent à 26 056.35 €. Aucune sortie n'a été comptabilisée sur ce poste. Le montant brut atteint 1 201 687.51 € au 31/12/2021.

👉 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'établissement par l'Etat a été intégré pour l'essentiel en 2010, et mis à jour les années suivantes. Il est décrit dans la convention d'utilisation signée en début d'année avec France DOMAINE conformément à la réglementation.

- ➔ **Les terrains** ont été évalués initialement en 2010. Ils sont inscrits au bilan pour 14 205 557.13 € après valorisation des forages par France Domaine en 2017 ;
- ➔ **Les constructions** figurent au bilan d'entrée pour un montant brut de 60 976 723.35 € auxquelles viennent s'ajouter **les mises en service réalisées au cours de l'exercice pour un montant total de 199 820.70 €**. Ces travaux concernent notamment : la remise en état du parking personnel du bâtiment J (4.7 K€), des travaux sur le réseaux EU et EP (178 K€), la menuiserie de l'amphi Renouard (19 K€) et la réfection de la toiture de la maison des artistes (2 K€). **De plus la démolition du bâtiment A2 a également été constatée en sortie pour 1 144 179.69 €**.
- ➔ **Les installations techniques, matériels et outillages** sont inscrites pour un montant brut de 6 626 342.24 € auquel s'ajoute la mise en service de l'installation de l'éclairage du SIGDU pour **124 589.45 €** et **les acquisitions de divers matériels et agencements pour un montant de 237 677.14 €**. Plusieurs cessions votées par le conseil d'administration du 29/10/2021 ont été comptabilisées pour un montant de 18 522.15 €.
- ➔ **Les collections** figurent au bilan pour un montant de 11 706.68 €.
- ➔ **Les biens historiques** s'élèvent à 450 € au 31/12/2021.
- ➔ **Les autres immobilisations corporelles**, ce sont les mobiliers et matériels divers, les matériels informatiques, les matériels de transport pour lesquels le montant brut au 31/12/2020 s'élevait à 14 520 231.77 €. Des cessions votées au CA du 29/10/2021 ou décidées par le président pour un montant de **285 552.78 €** (des matériels informatiques, du mobiliers...) ont été comptabilisées.
Les acquisitions sur **l'exercice 2021 s'élèvent 776 839.81 €** ce qui porte le montant de ce poste à 15 011 518.80 €.
- ➔ **Les immobilisations en cours** : sur ce poste nous retrouvons les immobilisations en cours (travaux) et les avances versées aux fournisseurs.
 - **Les avances** versées sont liées au projet de restructuration et d'extension du département du français langue étrangère baptisé le projet CLEFF – Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie (**546 175.73 €**) et pour les travaux de réhabilitation du pôle archéologique (**513 302.70 €**).
 - **Les immobilisations en cours** : comme nous l'avons vu plus haut, certains travaux ont fait l'objet d'une mise en service pour un montant total de 329 187.32 €.
Au 31/12/2021, les opérations toujours en cours font l'objet d'un suivi particulier et s'élèvent à 3 410 170.91 €. Elles seront poursuivies l'année prochaine.

LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles s'élèvent à un montant total de 255 920.99 € et se décomposent ainsi :

- ➔ Les actions prises de la SRIA : 253 894 € ;
- ➔ Des dépôts et consignations : 76.99 € ;
- ➔ Les prêts au personnel : la somme de 1 950 € correspond au montant en cours de remboursement par le personnel au 31/12/2021.

Situation des prêts	Montant au 01/01	Nouveau prêts accordés	Remboursements	Transformation des prêts en aides	Montant au 31/12
Prêts au 31/12/2020	3 750	8 530	3 914	6 860	1 506
Prêts au 31/12/2021	1 506	5 400	4 906	50	1 950

3.2.1.2. Les amortissements & les dépréciations des immobilisations

Les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Leur montant cumulé passe de 36 434 790 € à **39 378 126 €**.

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	755 778	121 892	0	877 671
Frais d'établissement	181 523	67 118	0	248 641
Frais de recherche et développement	1 921	1 921	0	3 842
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	572 334	52 853	0	625 187
Immobilisations corporelles	35 679 012	3 530 740	709 296	38 500 456
Terrains	136 459	18 488	0	154 947
Constructions	18 981 602	2 122 616	406 941	20 697 276
Installations techniques, matériels, et outillage	4 838 284	412 813	18 298	5 232 799
Autres immobilisations corporelles	11 722 667	976 823	284 057	12 415 433
TOTAUX	36 434 790	3 652 632	709 296	39 378 126

Tableau 29 - Le tableau des amortissements

3.2.1.3. Les stocks

L'Université possède deux maisons d'édition pour lesquelles nous devons calculer les stocks finaux. Voici les éléments de calcul :

➔ **Pour AUSONIUS :**

- Le nombre de pages produites est de **2 963 639 pages** contre 3 222 344 l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0.0935 €** contre 0.0814 € en 2020.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la **valorisation du stock est donc de 639 250.59 € soit une variation de + 71 150.37 €.**

➔ **Pour les PUB :**

- Le nombre de pages produites est de **4 621 358 pages** contre 4 512 111 l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0.0619 €** contre **0.0744 €** en 2020.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la **valorisation du stock est donc de 1 096 777.11 € soit une variation de + 70 457.13 €.**

Tableau des variations de stocks				
Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation	Variations des stocks en diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Stocks de produits	1 594 420,20	1 736 027,70	1 594 420,20	1 736 027,70
Total des stocks	1 594 420,20	1 736 027,70	1 594 420,20	1 736 027,70

Tableau 30 - La variation des stocks

LES EDITIONS AUSONIUS : Fondées en 1995 et riches d'un catalogue de plus de 400 titres, les Éditions Ausonius jouissent d'une large reconnaissance de la part de la communauté scientifique française et internationale et d'un public plus vaste de lecteurs curieux du passé. Elles sont spécialisées dans les domaines de recherche du laboratoire Ausonius : histoire, littérature, archéologie et histoire de l'art de l'Antiquité et du Moyen-Âge, mais aussi réception de l'Antiquité.

Une trentaine de collections, dirigées par des chercheurs et enseignants-chercheurs, accueillent des monographies, des thèses, des actes de colloque et ouvrages collectifs, des corpus épigraphiques et numismatiques, des atlas, des catalogues d'expositions, des guides et des livres jeunesse. Les auteurs, français et étrangers, sont en majorité extérieurs au laboratoire (85 %).

Les ouvrages, qui font l'objet d'expertises scientifiques et d'un travail technique et graphique exigeants, sont imprimés, selon les collections, en offset ou en numérique. Ils sont diffusés pour moitié en vente directe (sur place et sur le site internet d'Ausonius Éditions) et pour moitié par l'intermédiaire de l'AFPUD (avec pour distributeur la SODIS jusqu'au 31/12/21 et désormais DILISCO).

Les Éditions Ausonius fonctionnent avec leurs propres recettes issues des ventes d'ouvrages et des subventions d'aide à la publication apportées par les auteurs (financements DRAC, Région, Universités, CNRS, FIR, etc.).

Grâce à la création, en 2019, de la plate-forme Un@ éditions réunissant cinq presses universitaires de Nouvelle Aquitaine, les Éditions Ausonius contribuent également au développement de la science ouverte. Au sein de quatre collections propres et deux collections multi-presses sont publiés des livres numériques natifs en open access qui rencontrent un grand succès (plus de 18500 visites de lecteurs des cinq continents en 2021).

Une directrice, des secrétaires d'édition ainsi qu'une apprentie, s'occupent à la fois de la fabrication des livres, des tâches administratives, de la communication et de la diffusion (préparation des conventions et contrats d'auteurs ; relations avec les auteurs, les imprimeurs, l'AFPUD et Dilisco ; gestion des stocks ; site internet et réseaux sociaux ; ventes sur place ou lors de colloques et salons, etc.). Des stagiaires se préparant aux métiers de l'édition sont régulièrement accueillis.

Depuis quelques années, le nombre de livres édités est en constante augmentation. En 2021 ont été publiés 27 ouvrages appartenant à 10 collections différentes, ainsi que 12 ouvrages numériques. Parmi eux, on peut signaler *Saint-Emilion au Moyen-Âge* dans la collection *In Situ*, la bande dessinée et le livre de photos du projet *Garonne à Marée*, destinés à un large public, la réédition de *l'Atlas de Pau* ainsi que des ouvrages plus spécialisés qui rencontrent un grand succès (par exemple *Les spectateurs des jeux du cirque à Rome du Ier siècle a.C. au VIe siècle p.C.* dans *Scripta Antiqua* ou *Quand les cathédrales se mesuraient entre elles* dans *Scripta Mediaevalia*).

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX : Maison d'édition publique créée en 1983, elles constituent la 1^{ère} structure éditoriale au sein de l'Université, avec actuellement 1138 titres au catalogue. Connue internationalement pour certaines de ses revues (*Bulletin Hispanique*, *Cahiers d'Outre-mer*, *Communication & Organisation*), elle organise sa politique éditoriale autour d'une quarantaine de collections dédiées essentiellement aux lettres, langues et sciences humaines. La science politique, l'économie et le droit y figurent également, attestant de l'importance des liens développés depuis des décennies avec les autres universités et établissements du site bordelais, en particulier l'Université de Bordeaux. Des collaborations régionales (PUPPA, PULIM) et internationales (Québec, Royaume-Uni, Tunisie, Chine) existent enfin.

Une équipe formée d'une directrice, d'une responsable éditoriale et administrative, d'une secrétaire de direction, affaires juridiques et relations presse, d'une chargée des affaires financières et comptable, d'une chargée des abonnements et des services de presses, d'un chargé de diffusion, distribution et responsable des stocks et des éditeurs est en charge de son fonctionnement.

Les recettes des PUB s'articulent autour de :

- La vente d'ouvrages (10 466 en 2021 dont la part du numérique représente 10.5 %) pour 2/3 des recettes des PUB ;
- La Part de subvention pour charges de service publique ;
- Les aides à la publication (PSE revues 5 500 €, soutien des unités de recherche (13 500 €), soutien par des tiers (44 500 € en 2021).

Un Stock global comptant 85 933 ouvrages édités.

L'année 2021 enregistre une hausse des publications des enseignants-chercheurs extérieurs à UBM (65.2 %) par rapport à 2020 (57.9 %) s'expliquant par une reprise de l'activité postérieurement aux deux confinements.

3.2.1.4. Les créances

Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	2 026,99	1 950,00	76,99
- Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
- Prêts	1 950,00	1 950,00	0,00
- Autres créances immobilisées	76,99	0,00	76,99
Créances de l'actif circulant	15 012 545,12	7 057 287,66	7 955 257,46
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	12 842 720,64	6 679 679,18	6 163 041,46
- Créances clients et comptes rattachés	1 767 200,59	61 257,53	1 705 943,06
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	18 805,47	18 805,45	0,02
- Créances sur des opérations pour comptes de tiers	227 737,86	141 464,94	86 272,92
- Créances sur les autres débiteurs	35 320,06	35 320,06	0,00
- Charges constatées d'avance	120 760,50	120 760,50	0,00
TOTAUX	15 014 572,11	7 059 237,66	7 955 334,45

Tableau 31 - Le tableau des créances

Les créances de l'Université se décomposent comme suit :

- ➔ **Les créances de l'actif** pour un montant de 2 026.99 € correspondent aux prêts en cours pour 1 950 €, accordés aux personnels et à un dépôt et consignation pour 76.99 € ;
- ➔ **Les créances sur les entités publiques et autres** pour un montant de **12 842 720.64 €** se décomposent ainsi :
 - Les titres de recettes définitifs émis pour les opérations pluriannuelles et annuelles : 1 696 219.96 € ;
 - Les produits à recevoir comptabilisés essentiellement sur les opérations pluriannuelles : 10 923 207.63 € ;
 - Les autres créances liées aux opérations de la TVA : 223 293.05 €.
- ➔ **Les créances clients et comptes rattachés** s'élèvent à **1 767 200.59 €** :
 - Les prestations de formations, des indus liés à la paye ou des droits d'inscriptions des étudiants impayés : 1 063 114.04 € ;
 - Les factures à établir, produits à recevoir sur les recettes de formation, les consommations d'eau, les mises à disposition de personnel... : 704 086.55 € ;
- ➔ **Les avances et acomptes versés** sont liés à des marchés publics et à des avances sur des frais de déplacement : **18 805.47 €** ;

- ➔ **Les créances sur des opérations pour comptes de tiers**, ce sont les bourses de mobilité internationale qui reste à encaisser : **227 737.86 €** ;
- ➔ **Les créances sur les autres débiteurs** concernent les créances liées aux indus sur la paye et les dépenses avant ordonnancement : **35 320.06 €** ;
- ➔ **Les charges constatées d'avance**, ce sont des charges qui ont été payées et qui concernent l'exercice 2022 : **120 760.50 €**.

3.2.2. Le passif

3.2.2.1. Les capitaux propres

Les capitaux propres de l'Université Bordeaux Montaigne sont constitués :

- Des financements de l'actif pour un montant de 50 041 029.42 € ;
- Des réserves de l'établissement qui sont le cumul des résultats d'exploitation des exercices antérieurs pour 25 686 244.98 € ;
- Du report à nouveau qui est débiteur suite aux corrections que nous avons vues précédemment pour 88 517.80 € ;
- Du résultat de l'exercice bénéficiaire qui s'élève à 4 174 403.82 €.

- ➔ **Les financements de l'actif**, comme nous l'avons déjà vu, ce sont des subventions d'équipement comptabilisées à l'avancement, c'est-à-dire au fur et à mesure des dépenses constatées dans l'exercice.

Cette année, elles ont permis de financer les opérations suivantes :

Nature des opérations	2020	2021
Acquisition d'ordinateurs mis à disposition des étudiants	109 002,00	
Contrat de recherche	28 988,18	66 481,34
Contrat d'enseignement	969,62	8 680,89
Projet REPAIRE "F"	104 463,12	78 836,38
Réhabilitation pôle archéologie "F"	26 438,96	
Requalification des bâtiments H et F	4 463,50	
Sécurisation réseaux pour usage mobile	127 000,00	
Construction d'un abri à vélo		12 914,04
Rénovation éclairage public		100 000,00
Total général	401 325,38	266 912,65

Tableau 32 - Opérations financées

Les mouvements impactant les financements de l'actif sont retracés dans ce tableau :

Tableau des financements de l'actif							
Rubriques et postes	Montant au 01/01/2021 C/104 ou 134	Reprise cumulée au 01/01/2021 C/1049 ou 1349	Augmentations	Diminutions			Solde au 31/12/2021
			Financements reçus C/104 ou 134	Quote-part reprise de financement	Cession d'actif C/104 ou 134	Cession ou mise au rebut C/1049 ou 1349	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	66 312 418,46	18 907 872,00	1 305 039,70	1 691 858,48	1 130 796,04	422 042,00	46 308 973,64
Financements rattachés à un actif	66 312 418,46	18 907 872,00	1 305 039,70	1 691 858,48	1 130 796,04	422 042,00	46 308 973,64
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des états.	61 788 975,33	15 917 315,25		1 529 000,73	1 102 570,91	393 816,87	43 633 905,31
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété							0,00
- Financement des autres actifs :							0,00
État	2 299 946,91	2 299 882,95		7,53	28 225,13	28 225,13	56,43
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	1 891 802,62	670 755,65	1 302 405,70	153 667,66			2 369 785,01
Autres	331 693,60	19 918,15	2 634,00	9 182,56			305 226,89
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	7 783 083,78	3 832 852,71	218 328,34	435 239,73	58 319,93	57 056,03	3 732 055,78
Financements rattachés à un actif	7 783 083,78	3 832 852,71	218 328,34	435 239,73	58 319,93	57 056,03	3 732 055,78
- Régions	3 358 909,57	1 857 026,32	103 228,46	227 322,03	6 506,60	5 242,70	1 376 525,78
- Départements	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
- Communes et groupements de communes	7 054,04	5 769,80	0,00	400,00			884,24
- Autres collectivités et établissements publics	3 010 178,77	1 154 417,43	102 185,84	155 552,15			1 802 395,03
- Union Européenne	83 482,40	83 240,19	0,00	217,65	2 638,76	2 638,76	24,56
- Autres organismes	745 571,43	247 971,05	0,00	28 799,45			468 800,93
- Autres	577 887,57	484 427,92	12 914,04	22 948,45	49 174,57	49 174,57	83 425,24
TOTAUX	74 095 502,24	22 740 724,71	1 523 368,04	2 127 098,21	1 189 115,97	479 098,03	50 041 029,42

Tableau 33 - Tableau des financements

Les diminutions correspondent à la démolition du bâtiment A2 qui avait fait l'objet d'un financement par dotation de l'Etat et aux sorties de matériels informatiques et mobiliers.

3.2.2.2. Les provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à enregistrer des dettes probables dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise. Elles sont de deux types :

- ➔ **Les provisions pour risques : 10 784.30 €**, cette somme est comptabilisée au cas où l'Université aurait des frais à prendre en charge dans le cadre d'accidents du travail ;
- ➔ **Les provisions pour charges : 1 166 939.40€**, se décomposent ainsi :

- 394 587.30 € : concerne une prévision de travaux d'entretien ou/et de réparation ;
- 772 352.10 € : ce montant est lié aux passifs sociaux et notamment les comptes épargne-temps qui ont augmenté en 2021 ;

1. Tableau des Provisions					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour risques	72 246,11	10 784,30	72 246,11	0,00	10 784,30
Provisions pour litiges	1 000,00	0,00	1 000,00		0,00
Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour pertes sur contrat	48 452,30	0,00	48 452,30		0,00
Autres provisions pour risques	22 793,81	10 784,30	22 793,81		10 784,30
Provisions pour charges	1 145 775,09	845 152,10	823 987,79	0,00	1 166 939,40
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	433 787,30	72 800,00	112 000,00		394 587,30
Provisions pour remises en état	0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour CET	406 855,23	441 512,02	406 855,23		441 512,02
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	299 611,56	330 840,08	299 611,56		330 840,08
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00		0,00
Autres provisions pour charges	5 521,00	0,00	5 521,00		0,00
Total des provisions	1 218 021,20	855 936,40	896 233,90	0,00	1 177 723,70

Tableau 34 - Tableau des provisions

3.2.2.3. Les dettes

9. Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes non financières	24 140 740,04	8 814 780,98	8 692 331,95	6 633 627,11
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 983 098,02	0,00	0,00	1 983 098,02
- Dettes fiscales et sociales	2 889 315,66	0,00	0,00	2 889 315,66
- Avances et acomptes reçus	16 628 551,26	7 999 654,98	8 279 851,95	349 044,33
- Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 227 606,00	815 126,00	412 480,00	0,00
- Autres dettes non financières	902 512,21	0,00	0,00	902 512,21
- Produits constatés d'avance	509 656,89	0,00	0,00	509 656,89
TOTAUX	24 140 740,04	8 814 780,98	8 692 331,95	6 633 627,11

Tableau 35 - Tableau des dettes

Les dettes se décomposent ainsi :

- ➔ **Les dettes fournisseurs** d'un montant de **1 983 098.02 €** comprennent :
 - Des titres de recettes émis à l'encontre de fournisseurs : 69.80 € ;
 - Les retenues de garanties : 60 697.44 € ;
 - Les charges à payer en fonctionnement : 1 821 969.85€ ;
 - Les charges à payer en investissement : 100 360.93 €.

- ➔ **Les dettes fiscales et sociales** d'un montant de **2 889 315.66 €** correspondent :
 - Aux charges à payer relevant :
 - Du SIGDU pour la redevance : 35 884 € ;
 - De l'établissement pour la contribution FIPHFP : 150 912 € ;
 - Des passifs sociaux : 2 578 616.49 € ;
 - A une somme comptabilisée en 2010 qui concernerait des charges sociales à payer : 110 134.91 € ;
 - A la TVA sur les produits à recevoir : 13 768.26 €.

- ➔ **Les avances et acomptes reçus** sont liés principalement aux opérations pluriannuelles qui sont comptabilisées à l'avancement : **16 628 551.26 €** ;
- ➔ **Les dettes sur opérations pour comptes de tiers** sont les bourses de mobilités internationales qui restent à verser : **1 227 606 €** ;
- ➔ **Les autres dettes non financières**, ce sont tous les encaissements reçus non encore titrés au 31/12 : **902 512.21 €** ;
- ➔ **Les produits constatés d'avances** proviennent essentiellement des prestations de formation et du CFA : **509 656.89 €**.

4. LES AGREGATS FINANCIERS

4.1. Le compte de résultat

Le compte de résultat intègre les charges et produits calculés rattachés à l'exercice qui sont par définition sans impact sur le solde budgétaire de l'exercice. En effet, ces opérations peuvent avoir une conséquence sur les soldes budgétaires ultérieurs notamment lors du renouvellement des investissements, lors du paiement du risque provisionné. Ou encore lors du décaissement des charges à payer.

Le montant du **résultat comptable est bénéficiaire** et il s'élève à **4 174 403.82 €** au 31/12/21. Il se décompose ainsi à partir du solde budgétaire :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Solde budgétaire	4 058 244,42	-353 819,51	261 037,18	3 965 462,09
Neutralisation opérations hors C/6 et 7	3 456 722,73	-67 698,97	-269 595,66	3 119 428,10
Neutralisation Investissement et compte 1	77 966,04	0,00	100 000,00	177 966,04
Neutralisation Investissement et compte 2	-2 701 719,04	-67 698,97	-374 220,87	-3 143 638,88
Neutralisation Investissement et compte 4	6 080 475,73	0,00	4 625,21	6 085 100,94
Opérations comptables - Dépenses	7 823 696,69	81 332,06	252 524,04	8 157 552,79
CAP (N et N-1)	294 172,81	48 662,06	142 293,05	485 127,92
CCA (N et N-1)	-10 236,00	-2 001,09	2 656,75	-9 580,34
DC - Droits différenciés & autres	1 509 000,60	0,00	0,05	1 509 000,65
Amortissements et provisions	6 143 103,31	34 721,09	107 574,19	6 285 398,59
Régul. Coefficient de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00
DRv sur indu émis	-112 344,03	-50,00	0,00	-112 394,03
Opérations comptables -Recettes	11 196 156,28	287 174,63	2 591,71	11 485 922,62
PAR (N et N-1)	1 859 107,76	45 876,36	8 600,49	1 913 584,61
PCA (N et N-1)	287 369,56	166 297,05	0,00	453 666,61
Emission Ex. courant - TIT non encaissés	728 671,01	183 538,49	56 852,58	969 062,08
Emission Ex. antérieur - TIT encaissés	-864 145,37	-123 194,21	-68 617,26	-1 055 956,84
Récupération d'avce sur titre définitif	2 909 911,18	750,00	0,00	2 910 661,18
DRv sur indu encaissés	-108 804,16	0,00	0,00	-108 804,16
DC - Stock + Droits différenciés	871 821,77	40,20	5,89	871 867,86
Reprises Amortissements et provisions	5 512 224,53	13 866,74	5 750,01	5 531 841,28
Résultat comptable 2021	3 973 981,28	-80 277,97	280 700,51	4 174 403,82

Tableau 36 - Compte de résultat par entité

4.2. La trésorerie

A la clôture de l'exercice, la trésorerie s'élève à **27 585 626.62 €** et se décompose ainsi :

Compte	Libellé	Montant
5117	Chèques impayés	1 869,36
515x	Compte au Trésor	27 572 339,23
531	Caisse	3 523,03
54310	Régie d'avance de l'UFR Humanités	2 000,00
54311	Régie d'avance de l'UFR Langues et Civilisations	3 000,00
54312	Régie d'avance de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication - STC	1 500,00
54314	Régie d'avance de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA	500,00
54315	Régie d'avances temporaire - Fouilles	700,00
54316	Régie de recettes de la Formation Tout au Long de la Vie - FTLV	150,00
54319	Régie de recettes du Pôle Production Imprimée - PPI	15,00
54320	Régie de recettes des Presses Universitaires de Bordeaux - PUB	30,00
Total		27 585 626,62

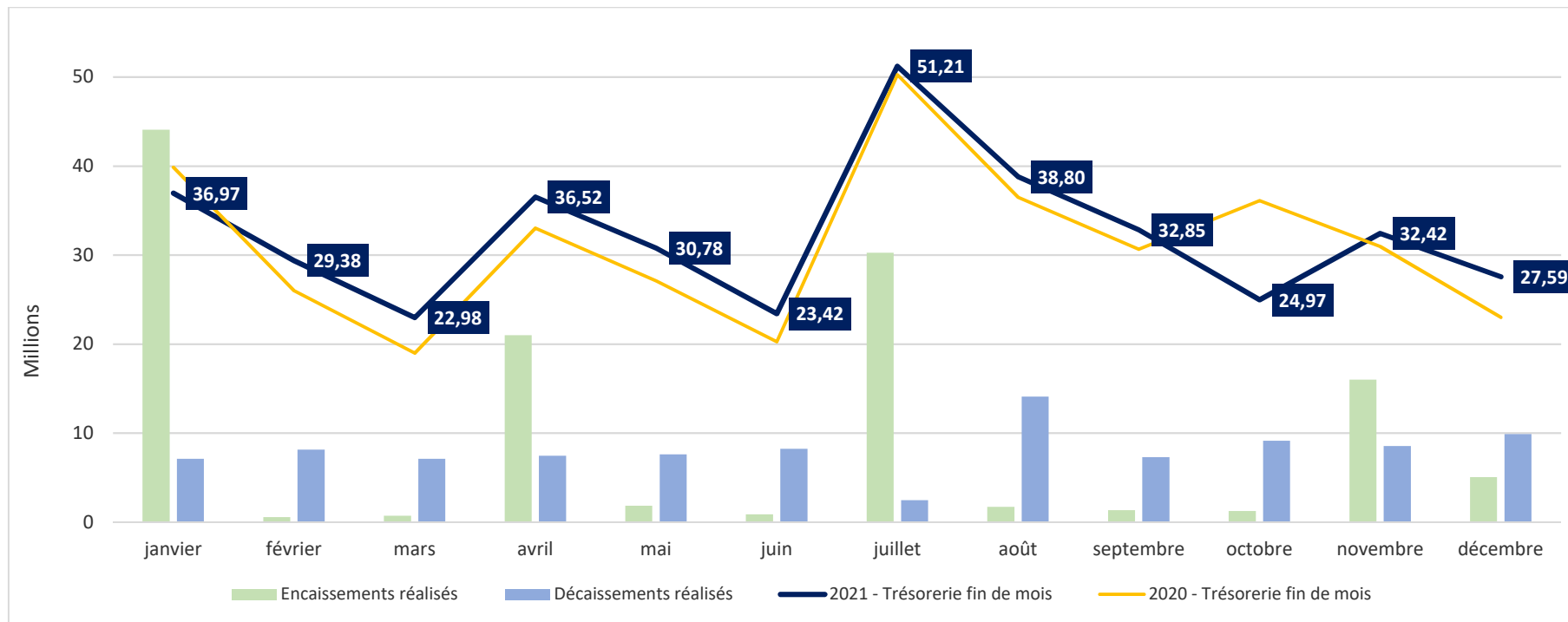
Tableau 37 - Détail de la trésorerie

Depuis l'exercice 2020, nous faisons le choix de laisser les avances aux régisseurs afin qu'ils puissent répondre aux besoins de leurs services.

Le solde de la trésorerie se répartit entre l'établissement et les deux services à comptabilité distincte, le CFA et le SIGDU :

Compte	Libellé	2021
1854	Trésorerie du CFA	70 885,71
1853	Trésorerie du SIGDU	1 790 931,87
5XXX	Trésorerie établissement	25 723 809,04
Total		27 585 626,62

Tableau 38 - La trésorerie par entité



Il est à noter que l'atterrissage de la trésorerie au budget rectificatif n°2 était prévu à 23 659 532 € alors que nous terminons l'année à 27 585 626.62 €, il semblerait que les déprogrammations effectuées au dernier budget n'ont pas suffi à s'approcher de l'exécution.

La variation de la trésorerie est positive et elle s'élève à 4 565 269.49 €. Elle est conforme à l'abondement indiqué dans le tableau 4 – Equilibre financier. La part de la trésorerie fléchée est de 55 701,59 €.

Le tableau 7 - Plan de trésorerie est alimenté par deux types d'opérations :

➔ **Les opérations budgétaires** : encaissements des titres de recettes et décaissements des demandes de paiement

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
ENCAISSEMENTS		99 212 541
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés		84 183 511
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité		15 029 030
DECAISSEMENTS		92 103 440
Charges de fonctionnement		88 342 771
Charges de personnel		78 987 713
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)		9 355 058
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre		3 760 669
	TOTAL (I)	7 109 101
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		0
Cessions d'immobilisations incorporelles		0
Cessions d'immobilisations corporelles		0
Cessions d'immobilisations financières		0
Autres opérations		0
DECAISSEMENTS		3 143 639
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		15 315
Acquisitions d'immobilisations corporelles		3 128 324
Acquisitions d'immobilisations financières		0
Autres opérations		0
	TOTAL (II)	-3 143 639
	Solde budgétaire	3 965 462

Tableau 39 - Les flux de trésorerie

Nous retrouvons le solde budgétaire de **3 965 462.09 €** calculé dans le **tableau 2 – Autorisation budgétaire**.

➔ **Les opérations non budgétaires** : comprennent :

- **Les prêts** attribués par la Commission d'Action Sociale (5 400 €) diminués des remboursements (4 956 €) soit - 1 950 € ;
- **Les opérations comptabilisées sur les comptes de tiers** : les opérations non titrées ou non liquidées au 31/12 soit un montant de + 772 658.33 € ;
- **Les opérations pour compte de tiers** : ce sont toutes les bourses ERASMUS, Université Franco-Allemande, AMI et les opérations de TVA pour une variation de - 172 406.93 €. Nous retrouvons le détail de ces opérations dans le **tableau 5 – Opérations pour compte de tiers** comme suit :

Nature de l'opération	Exécution 2021	
	Décaissements	Décaissements
Aides à la mobilité internationale - AMI	205 560,00	360 000,00
ERASMUS - 2019/2020	356 625,04	15 437,94
ERASMUS - 2020-1-FR01-KA107-079322	42 256,00	
Bourse Université Franco-Allemande - KONSTANZ	2 400,00	3 000,00
Bourse Université Franco-Allemande - HAMBOURG	15 600,00	18 000,00
ERASMUS + - 2018-1-FR01- KA107-047148	14 843,00	
ERASMUS + - 2019-1-FR01-KA107-061333	33 258,00	
Bourses Université de Californie- 3000 dollars ALLAWAY		
ERASMUS + 2021-1-FR01-KA131-HED-000003599		238 208,00
Reversement de la RAFP (part salariale) par le personnel	11 557,73	11 557,73
S/Total bourses de mobilité	682 099,77	646 203,67
TVA	498 800,87	635 311,70
TOTAL	1 180 900,64	1 281 515,37

Tableau 40 - Tableau des opérations pour compte de tiers

La trésorerie représente au 31/12/2021 **108 jours** de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel. Le nombre de jours a augmenté de 16 jours par rapport à l'année 2020.

4.3. La capacité d'autofinancement

La **capacité d'autofinancement** représente le résultat de l'exercice des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie. Elle mesure les ressources financières internes générées par l'Université. Elle traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et constitue une ressource stable.

La CAF est de **5 666 920 €** au 31 décembre et elle se décompose ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Résultat Net	3 973 981	-80 278	280 701	4 174 404
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 143 103	34 721	107 574	6 285 399
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 694 725			2 694 725
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	738 959			738 959
- produits de cession d'éléments d'actifs	0			0,00
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 817 499	13 867	5 750	2 837 116
CAF ou IAF	5 343 819	-59 424	382 525	5 666 920

Tableau 41 - La capacité d'autofinancement

4.4. Le fonds de roulement

Le tableau de financement *recense* :

- Les emplois c'est-à-dire les investissements prévus dans l'enveloppe d'investissement ainsi que ceux qui ne correspondent pas à des dépenses budgétaires ;
- Les ressources qui sont principalement des opérations liées aux augmentations des capitaux propres.

Il permet de calculer la **variation du fonds de roulement au 31/12/2021 qui s'élève à 3 966 919.73 €.**

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Emploi	2 759 987,85	78 461,97	389 874,54	3 228 324,36
Investissements	2 689 164	67 699	387 720	3 144 582,80
Prêts	5 400,00			5 400,00
Régularisations	65 424,31	10 763,00	2 154,25	78 341,56
Ressources	6 772 143,02	-59 423,62	482 524,69	7 195 244,09
CAF	5 343 818,98	-59 423,62	382 524,69	5 666 920,05
Financement de l'actif par l'État	1 305 039,70			1 305 039,70
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	118 328,34		100 000,00	218 328,34
Augmentation des dettes financières	4 956,00			4 956,00
Apport ou Prélèvement au Fonds de roulement	4 012 155,17	-137 885,59	92 650,15	3 966 919,73

Tableau 42 - le tableau des emplois et des ressources

Le fonds de roulement net global s'élève à **20 193 783 90 €** au 31/12/2021 et se répartit ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FRNG au 31/12/2020	14 817 754,83	482 931,10	926 178,24	16 226 864,17
Apport au FRNG	4 012 155,17	-137 885,59	92 650,15	3 966 919,73
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	18 829 910,00	345 045,51	1 018 828,39	20 193 783,90
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EXPLOITATION	-6 748 946,11	274 159,80	-756 322,54	-7 231 108,85
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOIT.	-145 277,43	0,00	-15 780,94	-161 058,37
TRESORERIE NETTE	25 724 133,54	70 885,71	1 790 931,87	27 585 951,12

Tableau 43 - Répartition du FRNG

Ce fonds de roulement n'est pas totalement disponible, en effet des engagements sont déjà pris par l'Université Bordeaux Montaigne. Nous allons analyser les restes à payer au 31/12/2021.

4.5. Le montant des restes à payer au 31/12/2021

Le montant des restes à payer sur autorisations d'engagement au 31/12/2021 s'élève à 12 436 243,96 €. C'est la différence entre le montant des engagements juridiques et les crédits paiements. Il se décompose ainsi :

	CP non consommés
Reste à payer au 31/12	2021
Hors opérations pluriannuelles	1 714 781,72
Opérations pluriannuelles	10 721 462,24
Total	12 436 243,96

Tableau 44 - Reste à payer sur AE

Le montant des restes à payer hors opérations pluriannuelles est lié principalement aux marchés pluriannuels : 1 714 781,72 €.

	CP non consommés
Reste à payer au 31/12	2021
2016	105 674,14
Attribution de marché	105 674,14
2017	82 113,54
Attribution de marché	80 113,67
Commande	1 999,87
2018	115 688,11
Attribution de marché	72 616,02
Commande	43 072,09
2019	308 195,52
Attribution de marché	295 971,10
Commande	12 224,42
2020	204 202,27
Attribution de marché	184 413,17
Commande	19 789,10
2021	898 908,14
Attribution de marché	404 774,74
Commande	494 133,40
Total	1 714 781,72

Tableau 45 - Reste à payer hors opérations

Aujourd'hui, il n'y a pas de reprise sur le fonds de roulement pour financer ces CP, ces restes à payer sont financés par des CP ouverts en 2022.

Le total des restes à payer sur les opérations pluriannuelles au 31/12/2021, y compris les restes à engager s'élève à 23 801 921.60 €.

Détails - Reste à payer	Au 31/12/2021		
	Reste à payer sur AE	Reste à engager	Total des restes à payer
Contrat de recherche / contrat d'enseignement	138 891,87	7 435 522,10	7 574 414
Opérations Immobilières	10 582 570,37	5 644 937,26	16 227 508
Total	10 721 462,24	13 080 459,36	23 801 921,60

Tableau 46 - Total des restes à payer

Sur ces opérations pluriannuelles des restes à encaisser sont attendus sur l'exercice 2022 et suivants à hauteur de **7 041 611.44 €** pour les contrats de recherche ou d'enseignement et de **7 120 777.93 €** pour les opérations immobilières **soit un total de 14 162 389.37 €**.

Détails - Reste à payer	Au 31/12/2021		
	Restes à payer	Restes à encaisser	Prélèvement sur le FRNG
Contrat de recherche / contrat d'enseignement	7 574 413,97	7 041 611,44	532 802,53
Opérations Immobilières	16 227 507,63	7 120 777,93	9 106 729,70
Total	23 801 921,60	14 162 389,37	9 639 532,23

Ce qui nous permet d'en déduire le **fonds de roulement mobilisable** :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	18 829 910,00	345 045,51	1 018 828,39	20 193 783,90
<i>Neutralisation des stocks - Compris dans le FRNG mais pas disponible</i>	<i>-1 736 027,70</i>			<i>-1 736 028</i>
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (Hors stocks)	17 093 882,30	345 045,51	1 018 828,39	18 457 756,20
Reste à payer sur les programmes immobiliers - Fonds propres	-8 651 763	0	-454 967	-9 106 730
Déjà encaissé sur les contrats de recherche et d'enseignement	-530 776	-2 027		-532 803
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL MOBILISABLE	7 911 344	343 019	563 862	8 818 224
	Nombre de jours			34
	<i>* Pour info le coût journalier des dépenses de fonctionnement et de personnel est de :</i>			<i>255 843</i>
Pour information : Reste à payer hors opérations pluriannuelles - CP non reportés	-1 621 722	-36 074	-56 986	-1 714 782

A partir de la trésorerie, il est également possible de déterminer la trésorerie non gagée :

	Etablissement	CFA	SIGDU	2021
Niveau de trésorerie final au 31/12/2021	25 724 134	70 886	1 790 932	27 585 951
Restes à encaisser en 2022 et sur exercices suivants - (tableau 9)	14 147 726		14 663	14 162 389
Restes à engager au 31/12/2021 - (tableau 9)	-12 847 310	-2 027	-231 123	-13 080 459
Restes à payer en 2022 et sur exercices suivants sur opérations pluriannuelles - (tableau 9)	-10 482 955		-238 507	-10 721 462
<i>S/Total sur OP</i>	<i>-9 182 538</i>	<i>-2 027</i>	<i>-454 967</i>	<i>-9 639 532</i>
Mobilités internationales encaissées à reverser	-999 868			-999 868
Retenues de garanties sur travaux à payer	-60 697			-60 697
TRESORERIE DISPONIBLE	15 481 030	68 859	1 335 965	16 885 853
	En nombre de jours			68

L'Université a plusieurs **programmes immobiliers** en cours dont le montant total s'élève à **16 227 508 €** et pour lesquels des financements à hauteur de **7 120 778 €** sont attendus. **Le solde de 9 106 730 €** sera financé sur les fonds propres de l'Université. La liste est ci-dessous :

N° Opération	UB	Objet de programme d'investissement	Montant prévisionnel du programme		Reste à réaliser au 31/12/2019		Reste à réaliser au 31/12/2020		Reste à réaliser au 31/12/2021	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CONV-2015-0014	915	Requalification du Bâtiment K							8 139	0
CONV-2015-0055	915	Extension du DEFLE	6 570 000	5 500 000	6 065 303	5 500 000	6 065 303	2 800 000	7 711 335	4 690 000
CONV-2015-0056	915	BAT H FCT	4 750 000	4 750 000	4 345 537	4 345 537	2 745 537	2 314 080	450 537	0
CONV-2016-0017	915	Petites folies	269 113	88 000	179 453	88 000	135 106	13 000	124 117	13 000
CONV-2016-0018	915	Amphi B200 - B400	1 405 994,33	676 000,00	26 819,89	0,00	0,00	0,00	36 331	0
CONV-2016-0041	915	ADAP - Mise en accessibilité - IUT	48 227	0	113 749	0	42 975	0	36 607	0
OPE-2016-0001	915	Sécurisation locaux salle serveur	596 017	208 755	289 813	8 755	37 548	20 000	15 540	0
OPE-2016-0003	915	Diagnostic réseaux humides	114 903	0	27 000	0	16 252	0	12 490	0
OPE-2016-0004	915	Déploiement Aquipass	87 290	0	54 600	0	54 600	0	54 600	0
OPE-2016-0006	915	Amphi C200	542 860	0	30 461	0	7 739	0	1 101	0
OPE-2017-0012	915	Restructuration J, Accueil, Admin FCT	1 230 000	0	1 226 384	0	726 384	0	40 000	0
OPE-2017-0015	915	Réhabilitation pôle archéologie	3 703 527	3 703 527	3 347 327	3 347 327	3 520 834	3 469 527	2 723 794	1 769 527
OPE-2017-0039	915	Déploiement Signalétique	350 000	0	350 000	0	350 000	0	350 000	0
OPE-2017-0040	915	Rénovation Amphis 1 et 2	1 210 000	0	1 069 272	0	238 549	0	73 263	0
OPE-2018-0004	915	Ger Maison de la recherche	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	412 899	470 300	397 654
OPE-2018-0015	915	REPAIRE	433 921	410 000	186 190	162 269	81 727	205 000	1 618	205 000
OPE-2018-0028	915	Chaufferie Lettres 2	160 000	0	124 085	0	146 757	0	21 100	0
OPE-2018-0051	915	Abri à vélo	87 000	0	87 000	0	87 000	0	1 661	30 934
OPE-2018-0054	915	Audit thermique IUT	55 000	0	55 000	0	55 000	0	55 000	0
OPE-2018-0055	915	1er équipement OP Campus	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	1 052 339	0
OPE-2018-0056	915	Remplacement des Cta Amphis Cirot et Renouard	180 000	0	180 000	0	180 000	0	180 000	0
OPE-2018-0057	915	SIGDU étanchéité toiture	160 000	0	160 000	0	160 000	0	160 000	0
OPE-2018-0058	915	COOP	60 000	0	60 000	0	60 000	0	60 000	0
OPE-2018-0060	915	Amphis Papy/Léfevre	380 000	0	380 000	0	380 000	0	380 000	0
OPE-2018-0061	915	Démolition/Reconstruction des petits hangars du SIGDU	250 000	0	250 000	0	250 000	0	250 000	0
OPE-2018-0062	915	Réfection de l'étanchéité de toiture IUT	700 000	0	700 000	0	700 000	0	700 000	0
OPE-2019-0031	915	Yourte	144 470	0	99 000	0	134 460	0	133 229	0
OPE-2019-0032	915	Raccordement réseau de chaleur IUT	180 000	0	180 000	0	173 282	0	259 212	0
OPE-2020-0009	920	Rénovation des réseaux eaux usées	197 119	0			129 009	0	13 679	0
OPE-2020-0010	920	Rénovation éclairage public	151 982	97 663			122 057	97 663	58 500	14 663
OPE-2020-0011	920	Rénovation système pilotage eau	221 190	0			221 190	0	183 263	0
OPE-2020-0033	915	ADAP - Mise en accessibilité des ascenseurs	98 773				98 773	0	103 773	0
OPE-2021-0006	915	Remplacement du système de sécurité incendie de l'IUT	150 000						144 984	0
OPE-2021-0009	920	Diagnostic et travaux Génie Civil Château d'eau	94 000						69 188	0
OPE-2021-0011	915	Mise en sécurité des Bât I et J	90 000	90 000					90 000	0
OPE-2021-0012	915	Modernisation GTC IUT	65 000	65 000					56 809	0
OPE-2021-0024	920	Création forage 4	145 000						145 000	0
		Opérations terminées au 31/12	1 901 001	218 000	159 440	0	104 185	0		
		Total	28 252 688	16 277 245	21 216 734	13 922 187	18 494 566	9 332 169	16 227 508	7 120 778
					7 294 546		9 162 397		9 106 730	

4.6. Les différents ratios

- ➔ **Les dépenses de masse salariale** représentent en 2021, **79.94 %** de nos recettes encaissables de fonctionnement contre, 82.22 % l'année dernière. Ce ratio connaît une amélioration cette année, rappelons que le seuil d'alerte de cet indicateur est fixé à 83 % par le MESR.

Ratio dépenses de personnel/produits encaissables	2019	2020	2021
Montant des dépenses de personnel majorées des impôts et taxes	78 491 135	78 525 551	78 923 565
Montant des produits encaissables (chapitres 71/72/78 exclus)	93 074 057	95 511 047	98 730 236
Taux	84,33%	82,22%	79,94%

- ➔ Le MESRI utilise le ratio d'alerte : **ressources propres/recettes encaissables** afin de mesurer le degré de dépendance des établissements vis-à-vis de la SCSP. Le seuil d'alerte est fixé à 13%.

Dépendance financière vis-à- vis de la SCSP	2019	2020	2021
Ressources propres (hors SCSP)	13 275 922	12 586 000	12 855 906
Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	93 066 323	95 511 047	98 730 236
Taux	14,27%	13,18%	13,02%

- ➔ Cette année, comme depuis 3 ans, la CAF couvre toutes les acquisitions comptabilisées. Le seuil de vigilance est fixé à 30 % par la DEGESIP et le seuil d'alerte à 20 %.

Part d'AUTOFINANCEMENT dans l'investissement	2019	2020	2021
CAF	2 983 831	4 990 662	5 666 920
Acquisitions d'actifs non financiers	3 190 640	2 845 631	3 144 583
Taux	93,52%	175,38%	180,21%

5. LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

6. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'ordonnateur émettant un engagement juridique annuel dans les outils financiers concernant le loyer maintenance dû à la SRIA dans le cadre du plan campus, mention est faite dans ce paragraphe de la somme à verser jusqu'en décembre 2046 s'élève à 1 846 627 €, selon la convention de financement entre la SRIA et l'Université signée le 25 septembre 2019.

7. LES EFFECTIFS

Le tableau ci-après indique au 31 décembre 2021 les effectifs de l'université, décomptés en ETPT, c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Rappel : le processus de paie est organisé par une convention de prestation de service « paye à façon » signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine, renouvelée au 01/01/2018.

L'arrêté du 05/2018 publié en 09/2018 pris en application du décret n° 2017-1896 du 29 décembre 2017 fixe le cadre d'intervention de la DRFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois.

Tableau 1

Les emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT						
		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global
Catégories d'emplois		En ETPT		En ETPT		
Nature des emplois						
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	451 (1)			451
		CDI	11		-	11
	Non permanents	CDD	137		31	168
S/total EC			598		31	629
Elèves fonctionnaires stagiaires des						-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	310 (2)			310
		CDI	31		5	36
	Non permanents	CDD	4		153	156
S/total Biatoss			344		158	502
Totaux			942 (3)		189	1 131
						Plafond global des emplois voté par le CA

8. VISA DU COMPTE FINANCIER 2021

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212,

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- La balance des valeurs inactives.

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à Pessac, le 21/02/2022

Lionel LARRÉ

Président de l'Université Bordeaux Montaigne

Voir annexe – Partie budgétaire